

CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE

*« La connaissance procède selon des mouvements
qui se jouent des cloisons disciplinaires,
de sorte que la spécificité d'une science résulte d'un équilibre,
toujours instable, entre diverses disciplines » (Vion, 1992 : 16)*

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE

Le cadre général de cette recherche est traité en deux chapitres. Dans un premier temps, je présente l'objet du questionnement et je passe en revue les théories interactionnistes qui traitent plus spécifiquement de la communication pluri-locuteurs. Dans un deuxième temps, je pose ma problématique et je justifie ma démarche, fondée sur l'analyse de corpus et incluant des choix méthodologiques propres au cas du polylogue.

I. Présentation d'un objet complexe

1 L'étiquetage lexical

1.1 Qu'est-ce qu'une réunion ?

Intuitivement, le terme de "réunion" évoque un type de rencontre entre plusieurs individus mais il apparaît très vite que l'application de ce terme est en réalité beaucoup plus large et s'emploie pour désigner une grande variété de situations. Le mot "réunion" est en effet un terme générique destiné à englober des comportements différenciés. Dans son dictionnaire historique (1992), A. Rey insiste sur la polysémie du lexème "réunion" :

Selon les contextes, le mot "réunion" a des valeurs très différentes, depuis le groupe de travail en commun (M. X est en réunion) à un rassemblement politique occasionnel.

Tous les domaines de l'activité sociale se structurent *via* l'activité de réunion.

- Le Petit Robert (1993), lui, propose la définition suivante :

Réunion : Le fait de se retrouver, et par ext. de se trouver ensemble ; groupe de personnes réunies - Les personnes qui sont venues en un même lieu pour être ensemble (pour participer à une activité commune ou collective) ; acte par lequel elles se rassemblent ; durée et circonstances de leur rencontre.

La série des métonymies qui font passer d'une acception dérivée à une autre installe une certaine forme de confusion dans la définition. C'est pourquoi je la complète par deux autres références lexicales.

- Dans l'article "Un" de leur futur dictionnaire¹⁰, Picoche, Rolland et Honeste (2001) situent le sens du mot "réunion" par rapport à la dialectique de l'un et du multiple :

Un : l'union c'est l'opération qui consiste à mettre ensemble, à (ré)unir des éléments séparés pour ne constituer qu'un tout - Une réunion rassemble des personnes en un seul groupe - La réunification de L'Allemagne a réuni l'ancienne Allemagne de l'Est et l'ancienne Allemagne de l'Ouest, pour n'en faire qu'UN *seul* pays.

¹⁰ L'ouvrage en question s'intitule "*Le dictionnaire du français usuel*" et devrait paraître fin 2001.

Par conséquent, une réunion implique au départ des éléments séparés qui tendent vers l'unité, car l'objectif est de créer *un tout*, un ensemble, pour un regroupement plus ou moins finalisé. Le Conseil municipal, nous le verrons, est une réunion qui a la particularité de rassembler des individus mais aussi des groupes.

- Le *Trésor de la Langue Française*¹¹ (1990), enfin, mentionne explicitement comme sème constitutif de la définition du mot l'idée de but.

Réunion : Métonymie - ensemble de personnes réunies en un lieu déterminé, dans un but déterminé ; temps pendant lequel elles sont réunies ; fait d'être réunies.

Le *Trésor de la Langue Française* apporte également des exemples qui permettent de réfléchir sur le phénomène saisi en tant qu'*activité*. Dans le rapport à l'activité "réunion", certains comportements apparaissent plutôt actifs, comme "organiser" ou "animer" une réunion, et d'autres plutôt passifs, comme "participer" ou "assister" à une réunion.

De quelque type qu'elle relève, une réunion apparaît donc comme *un rassemblement* d'individus qui se justifie d'une part par des objectifs externes, et se caractérise d'autre part par le rapport de *chaque* participant à l'activité de réunion. En ce qui me concerne, j'étudie des réunions de Conseil municipal. C'est pourquoi le terme "conseil" mérite également une attention particulière.

1.2 Le Conseil municipal

- Dans le Petit Robert (1993), le terme "conseil" est présenté de la façon suivante :

Conseil : ce qui tend à diriger, à inspirer la conduite, les actions. (1080) Réunion de personnes qui délibèrent, donnent leur avis sur des affaires publiques ou privées. (...) Conseils municipaux, composés de membres élus, chargés de régler les affaires de la commune.

Trois éléments ressortent de ces trois définitions : le sens premier du terme correspond à un acte de langage ; la deuxième acception véhicule le sens de délibération ou d'avis, donc de "parole" ; la référence à l'élection des membres dans la troisième glose apporte le trait de "légitimité".

- Dans le Robert Dictionnaire Historique de la langue française (1992), l'évolution du terme "conseil" est résumée ainsi :

Conseil : est issu du latin *consilium*. D'abord employé dans la langue juridique pour endroit où l'on délibère et par métonymie consultation, délibération. Il est passé dans la langue commune au sens de projet, dessein et notamment dessein mûri et réfléchi d'où bon avis, sagesse, prévoyance. Le mot apparaît avec le sens d'avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire dont participe la locution proverbiale : la nuit porte conseil. Le sens de réunion de gens qui délibèrent, délibération

¹¹ Dans le *Trésor de la Langue Française* (1990) sont évoquées également la dimension temporelle en terme de rythme (réunion annuelle, mensuelle, réunion du dimanche etc.) et en terme de chronologie (réunion préparatoire) ainsi que la dimension de la circulation de la parole (réunion-débat, discussion etc.).

(1080), connaît depuis l'ancien français une grande vitalité dans la dénomination d'institutions héritées pour certaines de l'ancien régime (Conseil d'Etat) ou de la période révolutionnaire (Conseil municipal, 1790). Apparue récemment pour d'autres, Conseil Général (1871), Conseil Régional (1972) propre à l'usage du français en France, Conseil de l'Europe (1979).

Dans cette définition, je retiens deux points :

- (1) on constate une dérivation par métonymie du lieu, puis une dérivation par métonymie pour l'activité qui se déroule dans le lieu. La suite de la définition ramène dans le champ des actes de langage¹² : au Conseil municipal, on donne un conseil au sens d'"avis" non au sens de "recommandation", ce qui m'incite à conclure que le terme "conseil", dans l'appellation "Conseil municipal", découle directement du sens étymologique, alors qu'il a subi par ailleurs d'autres avatars¹³ non retenus ici.
- (2) le syntagme "Conseil municipal" désigne à la fois *l'institution* héritée de l'histoire révolutionnaire (on parle également de "corps constitué") et l'activité de *réunion* de ce même corps constitué. Sauf glissement métonymique incontrôlé de ma part, le syntagme "Conseil municipal" sera préféré dans cette étude pour désigner le corps constitué, et celui de "réunion de/du Conseil municipal" sera plutôt réservé pour désigner mon objet d'étude : les séances plénières de cette institution.

1.3 Un lexique du vote et de la décision collective

Etant donné le maquis lexicologique autour des réalités électorales et l'extrême complexité des techniques de vote et de débat, je ferai référence tout au long de mon travail au *Dictionnaire du vote*¹⁴ élaboré par P. Bacot (1994). Dans cet inventaire, l'auteur propose une définition du terme "réunion" conforme au sens retenu précédemment :

Réunion (p.157) : "Fait de mettre ou d'être ensemble, ou personnes momentanément rassemblées dans un but particulier. (réunion des électeurs, réunion électorale)".

Le terme "conseil" est décrit essentiellement selon les traits de *finalité* et de *légitimité* :

¹² Dans sa réflexion sur les genres de discours, Dolin (1999 : 30) insiste sur le fait que pour les discours à caractère administratif, *la finalité* paraît être un facteur dominant (je reviendrai sur cette notion de finalité plus loin). Selon lui, le nom de ces genres de discours comporte souvent un mot performatif comme "ordre, décret, décision" etc. Ce que nous retrouvons dans la dénomination "Conseil municipal" où le terme "conseil" dénote en partie la finalité de l'interaction, dans le sens où les élus donnent leur avis pour voter les décisions.

¹³ A propos des types d'interaction par exemple, Kerbrat-Orecchioni (1990 : 213) explique que "le terme 'conseil' désigne un acte de langage particulier mais aussi par métonymie un type d'interaction centré autour de cet acte" : on parle effectivement de conseil de laboratoire, de conseil d'établissement etc.

¹⁴ P. Bacot a réalisé cet outil à partir de certains travaux de synthèse récents, en droit et en science politique qui ont fourni le corpus de base, avec le Code électoral et quelques publications de presse consacrées aux élections législatives de mars 1993 (1994 : 10). Cet outil m'est précieux d'une part pour son renvoi aux usages des mots dans le contexte juridique, politique, sociologique, d'autre part pour appréhender la globalité des questions autour des décisions collectives. De façon plus spécialisée encore, Le Dictionnaire du vote de P. Perrineau et D. Reynié (2001) référence toutes les questions sur le vote au niveau des municipalités.

Conseil (p.49) : "Un conseil est une assemblée pouvant être appelée à donner des avis ou à prendre des décisions, et dont les membres sont appelés conseillers. Un conseil peut procéder de l'élection, et peut délibérer par vote."

Il est en relation de paronymie avec le terme "assemblée" :

Assemblée (p.25) : Ensemble d'individus, généralement appelés à être présents physiquement au même endroit et au même moment, pour **émettre collectivement** des désignations, des décisions ou des avis, comme corps délibérant soit institutionnalisé, soit improvisé. Les membres d'une assemblée peuvent être désignés par un vote, et procéder eux-mêmes à des votes. Terme générique, ce mot peut aussi être utilisé pour désigner spécialement certaines instances ou certains types d'instances (assemblée de désignation, assemblée électorale, assemblée générale, assemblée nationale).

A l'instar de J. Donato et R. Vion qui ont étudié des réunions de partis politiques, ces éléments définitionnels me conduisent à considérer la réunion du Conseil municipal, comme « un lieu autorisant des actes et des prises de parole individuels et collectifs » (1979 : 15).

De ces différentes définitions, je conclus que le noyau sémantique du syntagme "réunion de Conseil municipal" s'appuie sur les six traits suivants :

- (1) le trait de groupe et de rassemblement avec l'idée de [groupe organisé] vs [groupe non organisé]. Dans mon cas, il est question de la réunion d'un groupe *organisé* : le corps constitué désigné "Conseil municipal".
- (2) le trait de spatialité avec l'opposition : [espace privé] vs [espace public]. Au Conseil municipal, la réunion est *publique*.
- (3) le trait d'activité avec l'opposition : [actif] vs [passif] selon le rapport de chaque participant à l'activité. A la réunion du Conseil municipal, les fonctionnaires *organisent*, le maire *anime*, les élus *participent*, le public constitue *l'assistance*.
- (4) le trait de finalité inhérent à toute rencontre de groupe organisé, avec l'idée d'[objectifs externes] vs [objectifs internes] à la rencontre. La réunion de Conseil municipal a pour objectif *externe* de partager des avis et de voter publiquement des décisions à propos de la gestion communale.
- (5) le trait de "parole" relatif au fait que le Conseil municipal est une réunion sous forme d'assemblée qui va émettre *collectivement* des discours.
- (6) le trait de légitimité consécutif à la procédure d'élection des membres du Conseil municipal composé de membres *élus*.

Par cet inventaire, j'ai souhaité distinguer d'une réunion quelconque la séance plénière de Conseil municipal. L'articulation entre les différents traits sera reprise et approfondie dans la partie réservée à la situation socio-politique. Toutefois, le trait de groupe, constitutif de l'objet "Conseil municipal" mérite un détour par les théories socio-psychologiques qui touchent ce phénomène, et notamment la question méthodologique importante du *nombre* de participants.

2 La question du nombre de participants

Représentant notoire de l'école interactionniste américaine, E. Schegloff pose la question du nombre de participants comme une prémisse méthodologique à l'étude des interactions¹⁵ :

Technical organization of talk in interaction is sensitive to the number of participants because those participants can and do design their conduct and understand one another's conduct as shaped in part by reference to numbers of participants (1995 : 31).

E. Schegloff insiste sur le fait que l'impact de ce nombre concerne essentiellement l'organisation et la distribution de la participation. C'est un fait que nous vérifierons dans la description du polylogue formel au chapitre 5. Mais cette problématique des groupes est aussi largement développée dans les travaux des psychologues, qui révèlent combien l'histoire des groupes à travers les sociétés et les époques est le creuset d'une réflexion sur les réunions.

D. Anzieu et J.Y. Martin proposent deux typologies des groupes : une typologie qui tient compte de la taille du groupe et une autre qui tient compte de sa forme. Par rapport au *nombre* de participants¹⁶, les auteurs présentent le groupe comme un intermédiaire entre l'individu et la société :

Le groupe commence avec la présence d'un tiers dans une paire et avec les phénomènes consécutifs de coalitions, de rejet, de majorité, de minorité. Les phénomènes de groupe ne se manifestent pleinement qu'à partir de quatre membres, chiffre à partir duquel le nombre de relations possibles deux à deux dépasse le nombre de membres (1997 : 28-29).

Le repère de "quatre locuteurs au moins" sera retenu ici pour décrire une structure polylogale.

D'autre part, la réunion de Conseil municipal peut être considérée comme une assemblée :

(...) qui nécessite une structure permanente (Bureau, Commissions) et l'emploi de procédures déterminées par un règlement intérieur (*ibid.* 44).

Par rapport à la *forme* du groupe, la réunion de Conseil municipal est classée dans les groupes secondaires¹⁷ (ou organisation) présentés comme suit :

Le groupe secondaire ou organisation est un système social qui fonctionne selon des institutions (juridiques, économiques, politiques, etc.), à l'intérieur d'un segment particulier de la réalité sociale (...). L'organisation est à la fois : a) un ensemble de personnes qui poursuivent des fins déterminées, identiques ou complémentaires (...) et b) un ensemble de structures de fonctionnement qui règlent les rapports des parties composantes entre elles (services, bureaux, ateliers, comités etc.), et qui déterminent plus ou moins les rôles des personnes (*ibid.* : 40-41).

¹⁵ Schegloff fait allusion aux travaux de Simmel (1950) et aux recherches en psychosociale sur les coalitions dans les groupes, Caplow (1984).

¹⁶ Pour les groupes de 25 à 50 personnes, Anzieu et Martin parlent de groupe "large".

¹⁷ Blanchet et Trognon complètent cette définition des groupes secondaires en précisant que « le degré d'organisation est l'indicateur essentiel de leur mode spécifique de fonctionnement. » (1994 : 8). Quant à la taille de ce type de groupe, les deux auteurs annoncent comme limite supérieure le chiffre d'environ trente participants, chiffre autorisant le lien avec le présent Conseil municipal qui réunit 33 élus.

Le Conseil municipal de la commune qui a accepté de collaborer à mon étude, compte *trente-trois élus*, noyau de base auquel s'ajoutent d'autres types de participants que je présenterai plus loin. En tant que corps constitué, il repose, comme tous les Conseils municipaux, sur une organisation politique et administrative, la finalité d'action étant partagée à des degrés divers par des individus dont les rôles sont prévus dans le dispositif de fonctionnement institutionnel. Autrement dit, les rapports interindividuels sont plutôt formels et impersonnels. J'évoquerai tous ces éléments contextuels plus tard, sans entrer dans le détail pour autant des structures fonctionnelles qui règlent partiellement le rôle des interactants. Je renvoie pour cette question au Règlement Intérieur du Conseil municipal présenté en annexe (n°7a). Je signalerai simplement l'existence de deux types de structures correspondant à des sous groupes¹⁸ qui se réunissent avant et/ou après la réunion du Conseil municipal, la plupart du temps à huis-clos :

- les commissions¹⁹ permanentes , qui sont des instances de *concertation*. Sur le plan de la réalité administrative, les commissions permanentes sont des groupes de travail officiels. Elles ont un domaine de compétence limité à l'étude de certains dossiers permettant la confrontation d'opinions entre les différentes sensibilités politiques réunies ; elles favorisent l'expression de certains conseillers qui s'expriment peu en séance plénière. Chaque commission présente une décision soumise à la délibération du conseil.

- le bureau des adjoints²⁰, qui est une instance de *décision* (sans existence juridique). Il est constitué du maire et des adjoints. Il se réunit régulièrement de manière informelle (de façon hebdomadaire dans la commune étudiée). Peu nombreux au niveau des participants (une dizaine environ), ce groupe de travail décide des dossiers à traiter, fixe l'ordre du jour et programme les dates de réunion.

D'après ces éléments, on comprend que la séance plénière du Conseil municipal interdit quasiment les rapports directs et la communication frontale entre les participants, alors que les réunions de commission et de bureau municipal sont caractérisées par un nombre restreint de participants s'expliquant et s'affrontant en face-à-face, ce qui favorise naturellement les échanges inter-individuels.

En conclusion, à partir des travaux sur les groupes en psychologie, trois points sont à retenir pour avancer dans la présentation de mon objet :

¹⁸ Anzieu et Martin (1997 : 36-37) parlent de groupes primaires ou groupes restreints pour les deux types de sous-groupes que je vais mentionner. Ils décrivent les groupes restreints par une grande hétérogénéité de critères qui ne sont pas repris ici, car ils sont sujets à discussion.

¹⁹ Des commissions spéciales sont réunies selon les besoins : commissions d'appel d'offres, groupes de travail, de discussion, de concertation. Elles se réunissent en public ou en privé selon les dossiers (voir le règlement intérieur).

²⁰ Le terme "bureau municipal" est également employé.

(1) le Conseil municipal réuni en séance plénière est *une assemblée*. Ce terme me paraît opératoire pour signifier le degré d'organisation du collectif que j'étudie. (Marras, 1994 : 67).

(2) l'assemblée se divise en sous-groupes stables et identifiés. En effet, la taille du groupe large rendant les échanges inter-individuels quasiment impossibles, la question du nombre des participants est réglée par l'organisation institutionnelle, qui impose un dispositif de communication basé sur des regroupements de *différentes* tailles.

(3) la réunion de Conseil municipal se caractérise par un *fort* degré d'organisation : les membres possèdent des statuts et des rôles *prescrits* par l'institution politico-administrative.

Ces données m'ont conduite à une première prise de conscience que j'ai trouvée également formulée chez M. Lacoste (1993 : 45) : taille et morphologie du groupe ont une incidence sur le choix et l'adaptation des outils méthodologiques employés, tant pour le recueil des données que pour l'analyse proprement dite. La taille du groupe nécessitera un dispositif d'enregistrements, d'observations et de transcription adéquat. Quant à la morphologie du groupe, elle demande à être "fouillée" dans l'étude situationnelle par des questions du type : quels sont les différents *sous-groupes* en interrelation ? Quels sont les éléments *prégnants* dans le dispositif organisationnel prescrit qui auront des répercussions sur l'interaction de face-à-face ? etc.

Ce détour par l'approche psychologique des groupes a répondu à un double objectif : reconnaître d'une part que la réunion de Conseil municipal est un objet à partager entre différents champs de savoirs ; situer d'autre part la linguistique des interactions par rapport à un champ connexe. Cela dit, je reviens à mon champ disciplinaire pour présenter le cadre de référence interactionniste tel que je le conçois et procéder à un inventaire des travaux sur le polylogue qui ont retenu mon attention.

II. Les travaux sur le polylogue

La notion d'interaction est à l'origine d'une approche de la construction du sens qui fait appel à des disciplines et des champs variés. Je me suis particulièrement inspirée de quatre courants théoriques : la Microsociologie du quotidien telle qu'elle est théorisée par Erving Goffman ; l'Analyse Conversationnelle américaine [*Conversation Analysis*] développée autour de Harvey Sacks, dont une branche s'intéresse justement aux interactions institutionnelles [*Institutional Interaction*] ; les recherches anglo-saxonnes sur les interactions didactiques menées par John Sinclair et R. Malcolm Coulthard dans le cadre de l'université de Birmingham. Enfin, dans le cadre de la linguistique interactionniste francophone, j'ai privilégié trois approches : premièrement la Théorie Modulaire de l'école de Genève élaborée autour d'Eddy Roulet (1985, 1991) ; deuxièmement la réflexion et les outils que propose Robert Vion (1992) pour envisager

une analyse des interactions dans le prolongement des approches en pragmatique et en linguistique de l'énonciation ; troisièmement l'Analyse du Discours en Interaction telle qu'elle est proposée dans les travaux lyonnais de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1990, 1992, 1994) et du Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives, le GRIC²¹ qui propose des points de vue diversifiés sur les interactions : point de vue argumentatif (Plantin : 1995c, 1996b) et point de vue psychosociologique (Grosjean : 1995, 1997). Des courants annexes tels que la sociologie de la traduction, la psychologie du travail, l'ethnographie située, la cognition située seront mentionnés pour signaler des emprunts théoriques très ciblés. Chaque approche a introduit des outils spécifiques, un questionnement et des modes de traitement des données qui peuvent aider à décrire certaines dimensions d'une réunion de travail. Les outils descriptifs retenus seront présentés en temps voulu. En revanche, je pose immédiatement mon cadre principal de référence, avec les modifications que j'ai estimées devoir y apporter en fonction de mes besoins d'analyse.

1 Un cadre de référence interactionniste

Faire usage de la notion d'interaction²² impose de différencier deux niveaux complètement imbriqués : premièrement le processus d'interaction, deuxièmement le type d'objet caractérisé par ce processus.

Pour me référer au processus, j'emprunte la définition abstraite de E. Goffman (1973a : 23) issue du modèle de la physique :

Par interaction (c'est-à-dire l'interaction de face-à-face), on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres.

Cette définition convient tout à fait à l'interaction de face-à-face qu'est une réunion, si l'on admet qu'une réunion est un lieu où s'exercent en permanence des influences mutuelles entre les personnes en présence.

Dans l'analyse plus spécifique des interactions de travail, le concept d'interaction a acquis une puissance descriptive que M. Lacoste développe de la façon suivante :

²¹ Je rappelle les objectifs que s'est donné le GRIC (Rapport scientifique pour la période 1995-98 p.29) : «L'équipe travaille dans une perspective à la fois unifiée (l'interactionnisme comme cadre théorique commun, et le travail sur corpus comme méthodologie de base), et diversifiée (car les types d'interaction attestés dans nos sociétés sont extrêmement divers, ainsi que les points de vue que l'on peut adopter pour les décrire). »

²² Voir Kerbrat-Orecchioni (1998) sur la notion d'interaction en linguistique, et plus spécialement p.55 sur le terme "interaction". Voir aussi Trognon (1991 : 9-13) qui fait précisément le point sur les origines du "principe d'interaction" issu de la philosophie (Gardiner) et essentiellement de la psychologie sociale expérimentale des groupes restreints (Bales, Homans) ou de la psychologie clinique (Palo Alto). Il présente les mécanismes de l'interaction comme « engrenage réciproque des actions des partenaires », le terme "engrenage" étant particulièrement évocateur, d'une part pour expliquer que les différents composants de l'interaction vont interagir et interférer ensemble, et d'autre part pour concevoir l'organisation interactionnelle selon une relation d'ordre.

Dans notre perspective, la notion d'interaction renvoie à un fait général : dans toute situation, nous agissons en rapport avec autrui. Ce que nous savons d'autrui, ce que nous attendons, les suppositions que nous faisons sur ses habitudes, ses projets, sa compétence, ses prétentions, ses exigences, est intégré à notre manière d'agir. Ce processus, fondé sur la réciprocité, modèle l'action sociale (1991 : 199-200).

Dans ces conditions, l'analyse des interactions privilégie la construction *conjointe* des situations, les rapports *inter*-individuels, la *réciprocité* des conduites comportementales et toutes les formes d'organisation *alternée* de la communication, en considérant des processus tels que la coopération, la coordination, la négociation, la confrontation, la coalition, etc.

Pour aborder plus spécifiquement mon sujet, j'adhère à la proposition typologique de R. Vion (1992 : 123), qui classe la réunion de Conseil municipal dans les *interactions à structure d'échange relevant de la communication dans les groupes* (par opposition aux interactions à vocation collective, sans structure d'échanges qui se développent de manière unilatérale, telles que certaines conférences et autres allocutions du même genre).

Le cadre interactionniste étant posé, je vais mentionner maintenant certains travaux menés actuellement dans le champ de la linguistique interactionniste à propos des interactions à structure d'échanges relevant de la communication dans les groupes : les recherches américaines sur les interactions institutionnelles, les travaux sur les réunions de travail, la réflexion sur les polylogues.

2 Les interactions institutionnelles

Parmi les perspectives ouvertes par l'Analyse Conversationnelle américaine [*Conversation Analysis*], des études de situations institutionnelles authentiques ont eu lieu dans des sites aussi variés que l'école, les salles d'audience, les consultations médicales, les négociations d'affaire. Dans leurs travaux, P. Drew et J. Heritage (1992 : 7), notamment, font ressortir que les interactions institutionnelles sont des interactions inégalitaires construites autour d'objectifs d'actions pré-établis avec une orientation générale de la communication qui privilégie les tâches et fonctions institutionnelles. Les auteurs américains insistent aussi sur *la mise en conformité* des discours qui épousent les procédures institutionnelles. Ce phénomène expliquerait d'une part le caractère particulièrement ordonné de ces types d'interactions, et d'autre part le fonctionnement spécifique des divers raisonnements que tiennent les participants complètement engagés dans des tâches institutionnelles très techniques.

Les recherches américaines m'ont incitée à repérer *les procédures* d'allocation de la parole dans un groupe important. Je reviendrai donc sur les apports de ces méthodologies pour analyser la distribution des tours de parole dans mes exemples de conseils municipaux.

3 Les réunions de travail

3.1 Les collectifs de parole

Dans les années 80-90, des linguistes ont dirigé leurs investigations sur le langage au travail et ont montré comment la linguistique pouvait, en quelque sorte, dialoguer avec les sciences sociales. Les travaux du groupe de recherche "Langage et Travail"²³ ont donc ouvert un champ inter-disciplinaire, celui des interactions de travail. En considérant celles-ci comme des échanges *finalisés*, ils se sont attachés à mettre en évidence le lien entre la situation d'arrière-plan et la situation de co-présence, et à mesurer les multiples effets du contexte dans l'interaction de face-à-face.

C'est dans cette optique que M. Lacoste, J. Mouchon et P. Périn (1985) ont étudié des réunions de travail. Selon ces trois auteurs, un processus de co-construction²⁴ est inscrit dans les procédures que ce type d'interaction met en œuvre pour fonder le système des tours de parole et sélectionner les actes de langage spécifiques ainsi que les stratégies interactionnelles des différents acteurs en présence.

M. Lacoste (1992, 1998) a poursuivi ce genre d'études en observant des réunions de groupe-projet dans le milieu industriel. Elle a comparé différents dispositifs destinés à distribuer et articuler le travail collectif : réunions de face-à-face, visioconférences, audioconférences. Elle en conclut que ces interactions sont multi-modales et elle propose trois entrées pour comprendre le système des échanges entre les participants : les modalités de prise de parole, la construction des interventions, la gestion des transitions. Les résultats montrent que par rapport au modèle conversationnel de la communication en face-à-face, le schéma de groupe génère des conduites de prises de parole *complexes et sophistiquées* telles que : le polyadressage simultané ou séquentiel, les prises de parole diversifiées, les modes évolutifs de participation de l'auditoire, les phénomènes de synchronisation et de modélisation collective. Ce travail de microsociologie insiste sur le fait que dans un collectif, il ne règne jamais une homogénéité totale²⁵. Ce point de vue rend des services pour appréhender l'hétérogénéité constitutive de l'interaction qui m'intéresse.

Dans le même esprit, les travaux de M. Grosjean et M. Lacoste (1999) apportent des lumières sur la communication de travail dans les services hospitaliers, notamment au moment crucial des réunions de relève. Cette étude rend visible le passage entre le collectif et l'interindividuel, et prouve que l'organisation collective et l'interaction sont deux réalités qui se nourrissent mutuellement. (Grosjean et Lacoste, 1999 : 8).

²³ Connu sous le sigle "GDR Langage et travail", ce groupe de recherche réunissait à l'origine des linguistes et des sociologues puis des psychologues, des spécialistes des Sciences de la Communication et des Sciences de la Gestion.

²⁴ De façon complémentaire, les auteurs expliquent comment le contexte d'action éclaire le déroulement des réunions, le savoir partagé par les acteurs, la temporalisation de l'interaction et la fabrication des décisions.

²⁵ Lacoste explique que dans un collectif de parole « chacun diffère des autres par sa position dans l'espace, son rôle, ses ressources, sa spécialisation » (1993 : 37).

3.2 Les réunions d'affaire

Pour démontrer la complexité des échanges de face-à-face dans les groupes, les travaux sociologiques de F. Bargiela-Chiappini et S.J. Harris (1997) sur les réunions dans les grandes organisations [*Corporate meetings*] contribuent à prendre en compte des facteurs multiples tels que les positions hiérarchiques, les processus de décisions, les comportements culturels, la motivation professionnelle, les attentes personnelles des participants, etc. Compte-tenu de mon objectif, je reprendrai les critères que les deux auteurs proposent pour la description et la compréhension des réunions formelles. Elles proposent la définition suivante :

Formal meetings tend to involve : 1. the presence of an official written agenda set up ahead of time and circulated to all participants ; 2. the presence of a Chair appointed before the meeting ; 3. a dominant role played by the Chair with some degree of restricted access to the floor by participants and some regulations concerning length of turns ; 4. a larger number of participants than in informal meetings ; 5. a dedicated physical space, e.g. conference or common room (1997 : 159).

F. Bargiela-Chiappini et S.J. Harris retiennent les cinq traits suivants pour décrire la formalité d'une rencontre : un ordre du jour écrit, un animateur prévu, un accès à la parole contrôlé par l'animateur, un nombre de participants plus important que dans les rencontres informelles, un espace aménagé pour la circonstance. Je me souviendrai de ces cinq points pour faire l'inventaire des contraintes qui pèsent sur les réunions.

4 Polylogue et interaction pluri-locuteurs

Dans la recherche bibliographique, il m'est apparu que des notions similaires se cachent sous les désignations variables choisies par les chercheurs. Certains utilisent le terme "polylogue", d'autres préfèrent les syntagmes "interaction pluri-locuteurs" ou "communication pluri-locuteurs".

4.1 Des travaux suisses et français

- A partir du modèle hiérarchique et fonctionnel de Roulet et al. (1985, 1991, 1995), T. Jeanneret s'est intéressé au processus de structuration de la "conversation pluri-locuteurs" selon la double distinction monologique/dialogique et monologal/dialogal²⁶, démontrant que l'analyse des conversations pluri-locuteurs en échanges et en interventions met au jour un processus de *co-énonciation*. Selon T. Jeanneret, le terme de co-énonciation désigne :

une forme de solidarité entre deux unités produites par deux locuteurs différents qui leur donne l'apparence d'avoir été produite par un seul locuteur (1999 : 1-2).

Et T. Jeanneret insiste sur le fait qu'

²⁶ Voir pour cette distinction traditionnelle Kerbrat-Orecchioni (1990 : 13-15) et Vion (1992 : 29-32).

un des rôles typiques de la co-énonciation dans les conversations pluri-locuteurs est de permettre la formulation à deux d'une question ou d'une réponse (*ibid.* : 221).

Pour fixer les critères du *découpage* en tours de parole d'une part, et pour observer la *fabrication collective* de certaines interventions d'un point de vue structural d'autre part, je serai amenée à évoquer ce type de construction.

- ♦ F.E. Müller (1995) parle de "conversation pluri-locuteurs" à propos d'une conversation à 8 participants qu'il associe au genre communicationnel "discussion" et qu'il oppose, d'une part à la table ronde gérée par un modérateur, d'autre part au séminaire dirigé par un expert. Dans cette étude, F.E. Müller prend en compte notamment le nombre de participants et la gestion des tours de parole. Il insiste largement sur la nécessité d'empêcher une interprétation dualiste et simpliste de l'interaction pluri-locuteurs en évitant une lecture "*uni-linéaire*" et en observant la complexité des interrelations entre les énoncés.

La recherche de F.E. Müller a orienté mon travail sur la formalisation des données. En effet, pour éviter une lecture uni-linéaire des énoncés, il faut travailler sur la mise en forme des corpus, et je ferai des propositions pour le découpage des énoncés oraux afin de repérer les moments pluri-locuteurs dès le stade de leur transcription.

- ♦ Dans une de ses recherches sur les interactions en classe, R. Delamotte-Legendre (1995) utilise la dénomination "polylogue enfantin". Dans le cas qu'elle étudie, il s'agit d'une "interaction à neuf voix", qu'elle catégorise en genre communicatif "débat" pour parler d'une réunion à thème. Après avoir problématisé *la complexité du découpage* dans une interaction à plusieurs participants, elle propose une analyse basée sur la notion de *séquence* et insiste sur le fait que l'étude de la structuration hiérarchique du polylogue doit être axée sur le "*rang*" de l'échange. L'étude quantitative qui rend compte du nombre d'intervenants et du nombre d'interventions par échange tend à démontrer que, dans le cas du polylogue analysé :

les échanges à deux ou trois interventions, loin d'apparaître comme le schéma canonique de l'interaction, traduisent plutôt un tronquage, le fait que la tentative de lancer le débat n'a donné lieu qu'à peu de réactions dans le groupe d'interactants. L'étude quantitative qui suit montre que la "normale" se situe dans les échanges de 5/6 interventions (1995 : 399).

Ce travail m'a convaincue de la nécessité d'un premier découpage en séquences pour construire le script de l'interaction, et m'a conduite à prendre en compte le *nombre d'interventions* par échange en fonction du *nombre de locuteurs*.

- ♦ Dans le cadre d'une analyse de discours construite à partir des théories de l'énonciation (Benveniste, 1970 ; Culioli, 1990), des théories pragmatiques telles que les actes de parole (Austin, 1970), ou des théories interactionnistes, C. Cali (1999) propose une étude du fonctionnement discursif des conférences internationales, avec pour objectif l'élaboration d'une simulation globale selon les perspectives didactiques développées par S. Moirand (1990, 1996). Le cadrage énonciatif d'une telle situation de

communication rend compte d'une pluralité d'énonciateurs²⁷ et d'une organisation hiérarchique à l'instar des réunions de Conseil municipal : un "énonciateur premier" ou méta-énonciateur qui correspond au président de séance (le maire), des co-énonciateurs individuels ou collectifs correspondant aux élus et à l'assemblée délibérante, et des sur-énonciateurs tels que l'organisation communale, intercommunale, les habitants de la commune etc. La pluralité des niveaux énonciatifs amène C. Cali à parler de structure polylogale et de polylogue,

pour désigner l'ensemble des échanges en conférence, dans la mesure où ils sont pluri-énonciateurs par essence (*ibid.* : 141).

L'élucidation des *places* énonciatives est une étape fondamentale pour envisager ensuite le processus d'interlocution en termes d'échanges.

Le travail sur un corpus étendu et hétérogène amène cet auteur à la conclusion que, dans un dispositif d'assemblée délibérante, *les configurations interactionnelles* sont tout aussi plurielles que les voix du dispositif énonciatif. C'est la piste que je me propose d'approfondir en m'inspirant des travaux lyonnais, sur lesquels je clos mon inventaire.

4.2 Les travaux lyonnais

Les chercheurs lyonnais sur les interactions conversationnelles se sont intéressés aux interactions à deux locuteurs (dilogue²⁸) puis à trois locuteurs (trilogue). Plusieurs membres de l'équipe du GRIC se penchent actuellement sur les interactions pluri-locuteurs désignées volontiers par le terme "polylogue". Dans le cadre de ces travaux²⁹, C. Kerbrat-Orecchioni attire l'attention sur la préférence accordée à une conception dyadique de la communication. Or la configuration plurielle des réunions oblige à revoir les outils descriptifs utilisés pour décrire les dyades. Dans l'étude du Conseil municipal, j'ai été confrontée à trois difficultés : lutter contre l'enchevêtrement des données, trouver des entrées dans la complexité structurale et dans la flexibilité fonctionnelle des polylogues, et enfin envisager la réunion de Conseil municipal en fonction de critères typologiques. Afin de dépasser ces obstacles, je retiens des principes méthodologiques directement applicables à mon objet.

4.2.1. Des principes méthodologiques

²⁷ Vion (1992 : 42-44) reformule la notion de co-énonciateur et il insiste, à la suite de Culioli, sur la complexité des rôles simultanés : « Cette notion part de l'affirmation qu'un sujet, qu'il soit dans un rôle de locuteur ou de destinataire, met en œuvre plusieurs types d'activités et se trouve être, dans le même temps, producteur et interprète des messages qui s'échangent. »

²⁸ En suivant Kerbrat-Orecchioni (1995 : 24), j'emploie le terme "dilogue" pour désigner des échanges duels. Car même si le terme "dialogue" a tendance à se spécialiser pour désigner l'entretien entre deux personnes, il ne signifie pas exactement cela, ni étymologiquement, ni même en synchronie. Il n'est donc pas vraiment satisfaisant comme terme technique pour désigner des "échanges à deux".

²⁹ Le GRIC a présenté un panel sur le thème du polylogue au colloque IPrA "Language and ideology", Reims 20-24 juillet 1998.

Etant donné l'enchevêtrement des données, V. Traverso (1997 : 60-61) préconise des perspectives d'observation complémentaires telles que la perspective *panoramique* ou la perspective par *point de vue*. Dans le premier cas, le cadrage d'observation saisit la situation dans son ensemble, et dans le deuxième cas une observation plus sélective opère un repérage par "coupe" d'une durée plus ou moins longue sur des moments d'interaction : par exemple au Conseil municipal, on peut choisir d'observer le moment consacré à l'approbation des écrits, l'appel nominal, ou bien encore l'examen d'une question précise au moment des Questions-Réponses etc.

De la même manière, les incessantes fluctuations des structures de participation, dans un polylogue, soulèvent le problème de leur appréhension à la fois *globale* et *locale*³⁰. Sur le plan méthodologique, cela implique de savoir combiner les deux approches pour, d'une part repérer des phénomènes stables sur une durée et atteindre les buts pratiques de l'interaction que les découpages théoriques multiples mettent en danger ; d'autre part pour tenir compte des éléments variables selon les moments et les mouvements de l'interaction.

4.2.2. Des pistes d'analyse

Dans le cadre d'une analyse structurale, V. Traverso (1997) caractérise une interaction de service dans un bureau de poste par des moments de dialogue (les échanges duels du type "client-employé"), des moments de trilogue (échanges à trois du type "client-employé-stagiaire") et des moments de polylogue (quand une pluralité d'échanges s'entrecroisent entre plus de trois individus). Elle insiste sur l'opposition entre le polylogue *de situation* (ou de décor) propre au site du bureau de poste où les événements communicatifs sont nombreux et poly-orientés et le polylogue *effectif* qui s'actualise dans le discours autour d'un point de repère, celui d'un "*individu-pivot*" qui peut devenir un point de référence³¹.

De façon complémentaire et pour envisager une approche fonctionnelle, V. Traverso et M. Grosjean (1999) proposent aussi une conception du polylogue fondée sur la notion de *cadre participatif*. L'objectif est double. D'une part, on cherche à décrire le *format de production* dans le sens où il est indispensable de connaître les conditions dans lesquelles chaque locuteur inscrit sa prise de parole, d'autre part on explicite le *format de réception* en accordant une attention particulière aux différentes manifestations de l'engagement/détachement des différents types d'auditeurs.

4.2.3. Le Conseil municipal est un polylogue focalisé

³⁰ Kerbrat-Orecchioni (1990 : 83) fait référence à l'opposition global/local pour clarifier la notion de cadre participatif. Cicourel (1981) s'y réfère également pour expliciter la notion de contexte.

³¹ Cette position méthodologique est défendue par Goffman (1987 : 147) : « (...) partant d'un individu donné en train de parler - vu en coupe instantanée - il est possible d'en faire un point de référence à partir duquel décrire le rôle ou la fonction des divers membres de la réunion sociale environnante (...) ».

Prenant en compte toutes les propositions terminologiques et tous les questionnements recueillis dans les études précédemment décrites, je conçois donc provisoirement la réunion de Conseil municipal comme un polylogue, c'est-à-dire comme :

une interaction communicative à dominante verbale réunissant *plus de trois participants*, où les locuteurs du groupe s'engagent dans une co-construction des échanges, par *une rotation* plus ou moins équilibrée des prises de parole au sein du groupe de participants.

Dans le sillage des travaux goffmaniens³², M. Grosjean et V. Traverso³³(1998) distinguent les polylogues "avec absence de focalisation collective" et les polylogues "avec existence de focalisation collective". En fonction de cette opposition, je situerai la réunion de Conseil municipal parmi les polylogues *focalisés* pour deux raisons essentielles : la réunion est la raison d'être de la co-présence de l'ensemble des élus ; de plus c'est une interaction focalisée sur l'échange parolier dans le sens où « les interactants se trouvent engagés dans la construction et l'alternance de tours de parole »(*ibid.* : 8).

En effet, pendant l'interaction de face-à-face, l'attention des élus du Conseil municipal est dirigée vers *la co-action verbale*, d'une part grâce à la mise en place d'*outils organisationnels* divers tels que l'ordre du jour, les documents écrits, les moyens audiovisuels (je mentionnerai ces outils au chapitre 3), d'autre part par *des moyens langagiers* tels que la distribution de parole que je décrirai dans le chapitre 5 de ce travail. Il existe donc tout un dispositif qu'il faut mesurer pour montrer comment les membres de l'assemblée sont maintenus dans un état de concentration *très dirigé* qui conditionne l'activité discursive.

L'ensemble des outils ici énumérés fournit donc des entrées opératoires pour une analyse interactionniste de la parole en réunion, entrées que je vais appliquer en partie seulement aux réunions de Conseil municipal.

³² Goffman développe sa vision des rencontres sociales autour de l'idée que « le groupe se structure autour d'un foyer commun s'il y a concentration unique de l'attention intellectuelle et visuelle officiellement admise, concentration que tous les participants à part entière contribuent à maintenir » (1974a : 117). Ce principe le conduit à opposer les interactions focalisées [*focused interactions*] et les interactions non-focalisées [*unfocused interactions*].

³³ Grosjean et Traverso (1998) proposent une typologie des polylogues en tenant compte de *cinq critères* : le nombre de participants, le cadre participatif, la présence ou l'absence de focalisation, le type de focalisation et le rapport à l'action.

CHAPITRE 2 : CADRE D'ANALYSE

I. Hypothèses et questions de recherche

Toutes les pistes précédemment évoquées ne seront pas exploitées ici. A partir d'un fonctionnement discursif *in situ*, mon ambition principale est de décrire, à partir d'*une étude de cas*, un type de polylogue focalisé. Pour réaliser cet objectif, la complexité du polylogue impose des approches complémentaires. Ce qui m'amène à rappeler les trois angles d'attaque présentés en introduction.

1 La situation sociopolitique

La situation dans laquelle se déroule un échange est partiellement déterminée par des éléments préalables et "externes" à l'interaction. Mais en même temps que ce déterminisme externe joue, l'interaction est le lieu où la situation se définit et se redéfinit. Il faut donc prévoir un appareillage théorique qui permette d'articuler ces deux points de vue : a) la situation comme résultat de rapports sociaux antérieurs, comme une donnée et, b) la situation comme un produit de l'activité des sujets, comme une construction (Vion, 1992 : 105).

La première partie de mon étude visera à reconstituer *le cadrage externe* de l'interaction pour repérer des points forts dans la situation "donnée" au départ. Dans les deuxième et troisième parties, je travaillerai sur la situation "en construction".

Dans l'idée (peut-être ambitieuse !) d'établir des liens entre la situation donnée et la situation en construction, je formule l'hypothèse suivante. Il semblerait que la puissance des structures institutionnelles rejaillisse sur les structures langagières, autrement dit, que la formalité du cadre institutionnel soit injectée directement dans la communication *via* le site et toutes les contraintes qui s'y rattachent. Par conséquent, je chercherai à évaluer comment les contraintes organisationnelles liées à l'institution "Conseil municipal" se répercutent sur le dispositif de communication mais surtout sur le discours produit dans l'interaction de face-à-face.

Pour inventorier les différentes composantes de cette situation de communication, j'utiliserai des modèles classiquement admis dans les études interactionnistes (Hymes : 1962, 1974a, 1974b ; Brown et Fraser : 1979). A partir de là, je me centrerai sur une composante du modèle, la composante "finalité", complétée par celle d'"enjeu". Dans le *chapitre 3*, je me propose d'examiner comment les finalités sont inscrites à différents niveaux de la situation ; dans le *chapitre 4*, je présenterai le cadre situationnel à travers les enjeux qu'il dévoile. A l'issue de cette première partie, l'interaction de face-à-face se laissera appréhender sous ses deux facettes : celle d'une interaction *hautement prévisible* construite sur les prescriptions institutionnelles, et celle d'une interaction *inédite* qui relate des faits et des phénomènes fondés sur des processus d'intériorisation tels que l'idéologie politique et les usages protocolaires.

2 Un polylogue formel façonné par l'institution

Mesurer la force pragmatique et linguistique de la procédure réglementaire et administrative dans l'interaction "Conseil municipal" est donc le but de la deuxième partie qui s'organise de la façon suivante : dans le *chapitre 5*, j'examinerai la question des structures de participation. En référence à mon travail de DEA, je rappellerai que la répartition initiale des rôles dans la situation génère des entités organisatrices pour les différents modes de participation. A partir de ce repérage, il sera possible d'observer précisément les modalités de prise de parole, le système des tours de parole et les schémas d'adresse. Dans le *chapitre 6*, pour accéder au déroulement de l'interaction et sortir de la profusion des données, je propose de découper l'événement pour décrire la macro-structure et l'organisation séquentielle de l'interaction. Concernant plus particulièrement les structures d'échanges, je me poserai la question de savoir en quoi une interaction comme le Conseil municipal apporte des éléments pour décrire les échanges dans les grands groupes. Les structures canoniques décrites jusqu'à présent (monologue, dialogue, trilogie) sont-elles présentes dans une interaction pluri-locuteurs de ce type ? Quelles formes de cohabitation peut-on repérer entre les différentes structures d'échanges ? Enfin, ce travail de recherche rend compte d'une démarche pragmatique qui trouve son origine dans les actions existantes dans la situation, posant la double question : à partir du "qu'est-ce qu'on dit au Conseil municipal, qu'est-ce qu'on y fait ?" Pour traiter ce questionnement, j'examinerai au *chapitre 7* les échanges sous un angle fonctionnel, et selon deux points de vue : d'une part le point de vue des buts poursuivis dans l'interaction de face-à-face (la co-action langagière), d'autre part le point de vue des buts poursuivis dans la séance plénière (la délibération).

3 La confrontation discursive dans un polylogue protocolaire

L'enquête menée dans les coulisses des faits bureaucratiques (première partie) et la description de la visée pragmatique des discours (deuxième partie) permettront de rendre compte des faits argumentatifs et relationnels qui restent inintelligibles si l'on n'a pas accès à l'arrière-plan politico-administratif et aux structures d'échange.

Au *chapitre 8*, j'expliquerai d'abord comment la réunion du Conseil municipal se construit sur un substrat argumentatif qui prédétermine les discours en deux camps avec la position "pour" (plutôt la majorité) et la position "contre" (plutôt l'opposition), la prédétermination en deux camps étant propice à la confrontation discursive. D'autre part, je montrerai en quoi le traitement des sujets inscrits à l'ordre du jour dépend de l'émergence des "questions" au moment des Questions-Réponses. Enfin, je décrirai quelques stratégies argumentatives privilégiées par les acteurs de la réunion.

Je consacrerai le *chapitre 9* au plan relationnel. La première piste consiste à prendre en compte les rôles et les statuts institutionnels. Ils instaurent une légitimité de locuteur qui génère une forme d'autorité discursive et des rapports de force inscrits dans les fonctionnements langagiers marqués par l'asymétrie. Corrélativement, les aspects

cérémoniels placent les acteurs dans un cadre rituel qui atténue et compense les déséquilibres et agressions divers liés aux circonstances et aux enjeux de la réunion protocolaire. A partir de ces deux grandes lignes explicatives, la relation interpersonnelle entre les élus sera décrite à travers le positionnement hiérarchique, les marques de distance ou de rapprochement, les conduites de coopération ou de conflit.

II. Apports méthodologiques

1 Démarche générale

Dans le cadre théorique de l'ADI, ma visée de recherche s'est affinée progressivement. Dans un premier temps, je ferai l'inventaire d'un certain nombre de *paramètres* caractéristiques d'une situation de communication pluri-locuteurs publique, en partant de la notion d'interaction *située* : qui parle ? où ? quand ? Les données organisationnelles et écologiques sont la clef de voûte de cet inventaire.

A partir des renseignements situationnels, et pour reconstruire l'espace interlocutif propre à une réunion de Conseil municipal, je compte mettre à l'épreuve du corpus des outils descriptifs et explicatifs pour comprendre l'interaction pluri-locuteurs.

D'une part, j'utiliserai un certain nombre de notions qui correspondent à des élaborations théoriques relativement poussées : la notion de "cadre participatif" retenue pour remplacer le traditionnel schéma "émetteur-récepteur" de la dyade inadapté ici ; celle de "script", utile pour découper l'interaction ; le modèle en "rangs" qui permet de définir les unités d'interaction, etc. D'autre part et comme le recommande P. Charaudeau³⁴ (1991), je m'attacherai à proposer des *unités d'analyse* comme outils opératoires (les tours de parole, les échanges, les interventions, les actes de langage) tout en accordant une attention particulière aux *marqueurs verbaux* (les modalisateurs³⁵,

³⁴ Charaudeau (1991) oppose l'ordre théorique qui définit des concepts au pouvoir explicatif (par exemple le cadre participatif), et l'ordre méthodologique qui propose des unités d'analyse au pouvoir descriptif opératoire (par exemple les séquences) dépendantes de la nature de l'objet isolé et construit à des fins d'observation et d'analyse dans un programme de recherche défini. En ce qui concerne les unités d'analyse, Gülich (1987 : 387) défend un point de vue "ethnométhodologique" qui est de « ne pas partir de catégories théoriques pré-établies, mais d'emprunter les catégories du groupe étudié (...) de trouver les catégories pertinentes pour les participants ». Ce principe me semble particulièrement valable pour l'aspect fonctionnel des études d'interaction mais plus discutable pour les aspects structuraux ; nous disposons à l'heure actuelle d'un certain nombre d'outils descriptifs qui proposent des unités incontournables pour décrire notamment les échanges, outils descriptifs que je vais tester sur le corpus des dix réunions enregistrées.

³⁵ Je renvoie pour cette notion à Maingueneau (1991 : 114) : « On ne peut se contenter d'envisager les personnes sous l'angle de leur référence. Le sujet énonciateur est à la fois le point d'origine des repérages référentiels (*je* indique que le sujet de l'énoncé est identique à l'énonciateur) et des **modalisations**. Ces dernières jouent un rôle crucial dans l'acte d'énonciation puisque toute énonciation implique une certaine attitude de l'énonciateur à l'égard de ce qu'il dit. Un énoncé joue simultanément sur deux registres étroitement liés : d'un côté il dit quelque chose de quelque chose, de l'autre cette relation fait l'objet d'une

la pronominalisation, les "petits mots" etc.) comme traces formelles du processus d'intercompréhension en construction.

Un travail de *formalisation* sera proposé pour décrire certains phénomènes interactionnels sous une forme codée et/ou visuelle : grilles, schémas, tableaux utilisés selon les besoins de l'analyse.

2 Méthodologie propre au polylogue

Le rapport étroit au corpus implique de formuler précisément ses conditions méthodologiques de validité. Sur le plan méthodologique, j'ouvre un vaste "chantier" : comment interroger des corpus longs ? Quels outils pour questionner des interactions qui convoquent des groupes ? Comment faire le lien entre les dimensions orales et écrites des discours quand la situation met en synergie les deux sémiotiques ? Ces trois questions ont conditionné l'élaboration du corpus.

Quand je parle de corpus, j'admets la définition suivante citée par B. Habert, A. Nazarenko et A Salem (1997) :

Un corpus est une collecte de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon de langage (Sinclair, 1996 : 4).

Les trois auteurs en question insistent sur la nécessité d'une présentation du corpus :

Sans une documentation jointe, un corpus est mort-né (Habert, Nazarenko & Salem, 1997 : 156).

Cette mise en garde justifie l'observatoire ethnographique que j'ai cherché à construire pour expliciter les conditions de l'enquête et exploiter autant que possible le contexte.

2.1 L'observatoire ethnographique

Quand il s'agit d'étudier la construction d'un discours situé, le chercheur doit effectuer des repérages extra-linguistiques sur le terrain. Comme le préconisent J. Boutet, B. Gardin et M. Lacoste,

la question du corpus se voit replacée dans la problématique plus générale de l'enquête. (1995 : 14)

Pour ce faire, rappelons que dans le secteur de l'anthropologie américaine est née, dès 1964, avec D. Hymes et J. Gumperz (1972), l'Ethnographie de la Communication. L'approche ethnographique³⁶ permet d'exploiter la *diversité* des phénomènes communicationnels présents dans un même événement. Elle fournit un guide

prise en charge par l'énonciateur. En aucun cas on ne peut séparer ce qui est dit de la manière dont il est posé ».

³⁶ Bargiela-Chiappini et Harris (1997 : 22) insistent sur l'intégration de l'enquête ethnographique dans la méthode d'observation du langage des réunions d'affaire [*corporate meetings*] : « The appreciation of the value of contextualised evidence obtainable from ethnographic investigations, whether participant or not, has added a decisive new dimension to organisation-based empirical research ».

d'observation comme première forme d'interprétation basée d'une part sur l'exploration maximale³⁷ des spécificités du terrain et d'autre part sur une démarche comparative. Les outils ethnographiques se sont révélés précieux pour au moins deux raisons : d'une part pour prendre en compte toutes les ressources communicatives (oral pur, écrit oralisé, documents divers, supports audio-visuels), et d'autre part pour rechercher les régularités et les similitudes des dix interactions du corpus ; ce constat m'a permis de recueillir des faits saillants et des traits typiques.

D'autre part, dans les années 70, la transposition progressive des méthodes de l'éthologie animale à l'étude des interactions humaines³⁸ a eu un double intérêt : la revalorisation de l'observation et la mise en place de procédures descriptives (Cosnier, 1978 : 54). Ces études ont développé une attitude d'observation directe, "naturaliste", précieuse pour qui se lance dans l'analyse des interactions. Dans la démarche éthologique, on cherche à observer un système en train de fonctionner, en acceptant une situation dans ses conditions ordinaires d'exercice (Pléty, 1993).

Les cadres ethnographiques et éthologiques justifient la démarche à *forte orientation empirique* avec enregistrement audio et observation en situation des événements de communication. Ces méthodes ont été réglées entièrement sur l'activité de réunion. Les techniques de recueil des données combinent le multi-enregistrement, un guide d'observation méthodologique des séances avec une notation, des schémas, un chronométrage, une collecte des écrits, une recherche documentaire sur site, des entretiens enregistrés avec des interlocuteurs-ressources à partir de questionnaires pré-établis.

2.1.1. L'évolution du dispositif

La mise en place du dispositif d'observation s'est faite par *étapes*. Un courrier envoyé en mairie³⁹ a retenu l'attention de l'adjoint à la communication, qui m'a invitée à assister à un premier conseil le 19 mars 1997, sans enregistrer, pour prendre part à la situation avec les acteurs. A la suite de ce premier conseil (non comptabilisé dans les

³⁷ Sans compter que l'Ethnographie de la Communication a ses propres limites, liées entre autres à "l'éthique" de l'observateur tel que Auer (1995 : 430) le décrit : « The disadvantages and problems of these techniques are obvious : they largely depend on the individual ethnographer's ability and experience in capturing whole interactive exchanges and their context all at once, without the possibility of play-back, and interpreting them correctly, i.e., without bringing his or her own cultural prejudice into play ; and the enormous amount of interpretative work on the part of the ethnographer which enters into this type of data constitution remains uncontrolled by the reader of the ethnography who has no access to any other materials than those (necessarily edited) "field notes" that are reproduced in the final publication. Nonetheless, observation remains an indispensable ethnographic method ». Ici l'enregistrement audio permet un retour partiel sur l'événement.

³⁸ Dès 1975, le laboratoire d'Ethologie des Communications dirigé par Jacques Cosnier à l'Université Lyon 2 a développé des protocoles d'observations. A cet effet, voir par exemple Cosnier et Dalhoumi (1981), Cosnier (1987).

³⁹ Commune de la banlieue lyonnaise de 16 133 habitants (recensement de 1999).

corpus d'étude), nous avons mis au point ensemble un "contrat" d'étude⁴⁰ en précisant les buts du travail de recherche. La demande officielle a eu lieu lors de la séance suivante (28 avril 1997) et a donné le feu vert à l'étude : j'ai notamment pu utiliser l'enregistrement audio officiel de la mairie.

Au fil des séances, des problèmes techniques ont entraîné des déceptions dues à la mauvaise qualité auditive des enregistrements, voire à l'impossibilité de leur exploitation. Le dispositif a dû évoluer et le plus performant s'est révélé être le suivant : étant donné la taille de la pièce, *quatre* sources d'enregistrements ont été nécessaires. C'était la seule garantie pour capter les voix aux quatre coins de la grande salle. Cela signifie qu'un des enregistrements a été réalisé systématiquement par la mairie (indépendamment de la présente étude) et que trois autres enregistrements ont été réalisés par l'analyste : un enregistrement placé face au maire, un autre face aux élus de l'opposition et le dernier en fond de salle.

La question de la durée du recueil des données ne s'est pas posée au départ. Il a fallu un certain temps pour entrer en contact avec les acteurs et se familiariser avec le déroulement des réunions. Les enregistrements ont eu lieu sur un peu plus d'une année civile, avec le premier conseil le 28 avril 1997 et le dernier conseil le 29 juin 1998⁴¹. Plutôt que de comparer les conseils municipaux de plusieurs municipalités, j'ai fait le choix de travailler dans la durée avec une seule mairie, pour avoir la possibilité de retenir plusieurs réunions.

2.1.2. Le partenariat avec la mairie

Si, au départ, les objectifs d'étude étaient centrés sur les moments de réunion, c'est-à-dire sur les échanges formels entre les participants, le projet a évolué avec la mise en forme des données qui ont clairement démontré l'intrication des discours oraux et des discours écrits. Les manifestations *pluri-sémiotiques* avec parole, documents écrits et documents visuels projetés sur écran, sont une des caractéristiques majeures de ce type de situation de communication. Pour constituer le corpus, il s'est avéré impossible de transcrire le discours oral sans avoir les documents écrits, le risque majeur étant de traiter sur le même plan un discours qui prend forme dans un débat et un discours qui prend forme dans un écrit et de considérer les échanges oraux comme référence unique de la pratique discursive étudiée. C'est un parti-pris adopté d'ailleurs par J. Goody :

Le discours oral apparaît dans deux types de situation, selon qu'il y a ou qu'il n'y a pas écriture. Ces deux situations sont certainement différentes, car l'écriture n'est pas simplement juxtaposée à la parole, elle n'en est qu'une seconde dimension, elle modifie la nature même de la communication orale (1979 : 146).

⁴⁰ L'essentiel de la discussion a porté sur le recueil des données : moyen audio ou audiovisuel. Le film s'est avéré difficile à envisager pour des raisons techniques et "humaines". La grande salle de 120m² imposait un matériel vidéo sophistiqué et des compétences de professionnels de l'audiovisuel. Quant à l'aspect humain, cette étude a suscité des interrogations sur ses finalités, et l'idée d'être filmé a généré une forme de méfiance qui a complètement disparu dès lors que l'idée d'un simple enregistrement audio a été retenue.

⁴¹ Le corpus entier correspond à environ 20 heures d'enregistrement.

Par conséquent, la collecte des données s'est progressivement structurée avec l'aide méthodique du secrétariat pour réunir les écrits à insérer dans les discours oraux⁴². Une étroite collaboration s'est ainsi instituée avec le secrétariat général, notamment avec la responsable du service chargée de la coordination de tout ce qui touche aux séances du Conseil municipal ; elle est d'ailleurs assistée par deux agents administratifs. Des contacts réguliers avec l'adjoint à la communication ont été indispensables pour connaître et comprendre les rouages organisationnels et législatifs du système. Ponctuellement, le chargé de communication a mis à ma disposition les affiches publiques ainsi que la revue de presse réalisée juste après les séances du conseil. L'enquête a pris des proportions qui m'ont permis d'avoir une vue globale du dispositif de communication, mais l'exploitation des données, pour le présent travail, s'est centrée sur les discours oraux, et plus spécialement sur les moments d'échanges entre les participants.

2.1.3. Le chercheur "étho-linguiste"

Fidèle au célèbre principe "*sit and watch*" des éthologues, j'ai suivi chaque séance du Conseil, assise au premier rang des sièges réservés au public, « m'efforçant de capter le maximum d'informations avec le minimum d'idées préconçues » (Cosnier : 1977). Le poste d'observateur a d'ailleurs été introduit dans le décor officiellement, et nous en verrons les effets dans le cadre participatif (chap.5.I.3.2.2.1.). Mais mon choix a été de rester en retrait pour modifier le moins possible la nature du cadre social, selon les consignes rappelées par E. Goffman :

On peut observer une situation sociale de loin (...) de façon à n'être pas vu ou peu vu (...) comportement qui consiste à se présenter en quelque sorte à l'extrême bord de la situation (1988 : 166).

Très rapidement, devant l'absolue nécessité de posséder les écrits pour pouvoir suivre activement les séances⁴³, j'ai reçu personnellement, au même titre que les participants officiels, les convocations ainsi que tous les rapports concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour. Pendant la séance, certains documents étaient distribués aux élus ; je pouvais les récupérer après coup en même temps que les cassettes de la mairie et que la prise de notes de la sténotypiste.

La priorité donnée à l'enregistrement fait que la qualité technique du matériel est fondamentale et l'installation des magnétophones stratégique⁴⁴. A chaque séance, la mise en place du dispositif technique devait être terminée rapidement pour observer

⁴² La mairie a mis à ma disposition des documents internes et des documents publics, et m'a permis d'avoir accès aux textes juridiques de référence.

⁴³ J'ai observé des regards interrogateurs de la part de personnes du public qui avaient du mal à suivre les exposés et qui remarquaient que je disposais de documents dont ils manquaient cruellement.

⁴⁴ Gülich (1987 : 336) explique très justement que « Le travail du "conversationnaliste" est un travail rigoureusement empirique, basé sur des enregistrements et des conversations recueillies dans des situations naturelles, c'est-à-dire dans des conditions qui n'ont pas été fixées par le chercheur. L'enregistrement prend ici une importance primordiale ».

l'entrée en scène des élus et toute la "fraternisation de coulisse" (Goffman, 1973b : 187) qui précède la réunion. Un travail de notation minutieuse complète l'enregistrement⁴⁵. Après les premières expériences, un chronométrage "grossier" s'est révélé judicieux pour suivre le rythme de l'interaction et faciliter la transcription au moment des minutages : noter des moments-clés tels que l'heure de début et de fin de réunion, l'heure des changements de séquence (quand le script de l'interaction était repéré), l'heure à laquelle ont lieu des phénomènes précis (distribution de documents), l'heure à laquelle certains participants arrivent ou partent (modification du cadre participatif). Au fur et à mesure des séances, la notation s'est précisée avec une évolution des catégories d'observation telle que le prévoit la méthode éthologique : le travail d'éthologue ou d'ethnographe devient alors très éprouvant pour suivre l'événement dans sa globalité. C'est pourquoi je tiens à suggérer, à ce moment de mon écrit, qu'un travail d'équipe serait mieux adapté à ce genre de méthodologie, dont la lourdeur est accentuée par la transcription fastidieuse des enregistrements.

2.2 Un mode de découpage spécifique au polylogue

Conformément à la méthode empirique, le discours a été recueilli dans une situation authentique et non provoquée. Néanmoins, la constitution d'un corpus d'étude est un travail de *reconstruction abstraite* qui doit suivre une démarche clairement définie. La méthode d'analyse de corpus présuppose essentiellement la transcription des textes conversationnels sur un support graphique.

Or, la première étape de la transcription, pour rendre compte d'un discours oral, est le repérage de l'alternance des locuteurs, autrement dit le découpage en tours de parole. Ce découpage est une opération très délicate⁴⁶, car il oriente l'analyse de façon cruciale. Repérer les *frontières* de tours, dans les données du corpus, a notamment posé un certain nombre de problèmes, d'une part parce que ces frontières sont mobiles⁴⁷, d'autre part parce qu'elles posent parfois autant de problèmes à nous analystes⁴⁸ qu'aux participants (les participants pouvant avoir autant de difficultés à se transmettre la parole que l'analyste à capter le fonctionnement de la transmission), et enfin parce qu'elles dépendent du processus d'échange dans sa globalité.

⁴⁵ Une grille de notation sur le modèle de celle réalisée par Grosjean et Lacoste (1999 : 216) pour la réunion de relève à l'hôpital a été prévue. La prise de notes sur le vif a eu lieu à la fois d'après cette grille et sur les documents reçus.

⁴⁶ Goodwin (1991 : 15-19-20) insiste sur l'illusion de vouloir isoler tous les tours de parole qui n'ont rien à voir avec des unités statiques aux frontières fixes, mais qu'il conçoit plutôt comme un "*time-bound process*".

⁴⁷ La nécessité de faire plusieurs écoutes fait prendre conscience de ses propres limites perceptives à repérer précisément les frontières de tour.

⁴⁸ Voir De Gaulmyn (1987 : 211) « (...) l'hésitation de l'interprète reflète l'incertitude même des droits opérés par les locuteurs. Il y a passage d'un tour de parole à un autre lorsque les deux interlocuteurs s'accordent pour réaliser la transition ».

Sans avoir la prétention de révolutionner une notion-clé dans les études d'interaction verbale⁴⁹ et dans le seul but de repérer les moments où plusieurs locuteurs prennent la parole "sur une même ligne temporelle", je propose donc une conception *étendue et originale* du tour de parole. En effet, faisant de nouveau référence à F.E. Müller et à son idée de "courant polyphonique" (1995 : 331) pour m'interroger sur *le partage* du temps dans un polylogue et y rendre compte des superpositions de parole, j'en suis venue à juger nécessaire cette *extension* de la notion de tour de parole que je définis selon quatre critères : un volume de parole évaluable en nombre de mots, un rang dans la chronologie des prises de parole, un nombre de locuteurs selon que le tour est mono-locuteur ou pluri-locuteurs et un mode de synchronisation selon que les tours s'enchaînent par juxtaposition, par insertion ou par superposition. Reprenons plus en détails chaque type de tour de parole⁵⁰.

2.2.1. Des tours de parole mono- et pluri-locuteurs

2.2.1.1 Le tour de parole mono-locuteur

Le tour de parole mono-locuteur est défini classiquement sur le principe de l'alternance⁵¹. Sachant que L1 est le locuteur en cours et L2 le locuteur qui souhaite prendre la place, le tour de parole mono-locuteur (noté désormais tp) est pris en charge par un seul locuteur. Chacun parle "à son tour" et L2 suit L1 après une pause nette. Ce cas correspond à l'exemple suivant.

*Extrait n°1. CM3 - Les élus discutent à propos du texte d'une charte pour la sécurité de la ville, et DES propose un terme*⁵².

tp239	M je vous propose de reprendre le verbe de monsieur DES
tp240	PAL c'est pas le même esprit hein
tp241	M ah vous vous avez vu l' esprit (..) monsieur PAL
tp242	PAL c'est une charte ça hein [...]

2.2.1.2 Le tour de parole pluri-locuteurs

Le tour de parole pluri-locuteurs rend compte d'une parole "quasi-simultanée" produite par des locuteurs *différents*. Il existe dans ce cas un partage *forcé* d'une même ligne temporelle, *une cohabitation anti-naturelle*, puisque habituellement, dans le mécanisme de l'alternance, chacun parle à son tour et cherche à ne pas chevaucher les paroles

⁴⁹ Voir Ghiglione & Trognon (1993 : 107-152) pour un questionnement théorique sur les mécanismes du tour de parole et de l'alternance conversationnelle. Voir également Luscher (1989) qui propose une tripartition entre tours de parole, pseudo-tours de parole et non-tours de parole ; Lerner (1991) qui propose la notion de "tours de parole composé" ; Jeanneret (1999 : 223) qui pose le problème de l'unité "tour de parole" dans sa réflexion sur la co-énonciation.

⁵⁰ La diversification des types de tours de parole est motivée par une investigation poussée au niveau des données, comme le souligne d'ailleurs Goodwin (1981 : 3) : « a better description of either the turn or turn-taking requires careful investigation of actual data ».

⁵¹ Dans ce cas-là, la traditionnelle définition du tour de parole telle qu'elle est rappelée par Kerbrat-Orecchioni (1990 : 186) me semble convenir, le tour de parole étant considéré comme : « la production continue d'un participant bornée par la parole d'autrui ».

⁵² Dans ce premier extrait présenté, se référer à l'annexe n°3 pour les conventions de transcription.

d'autrui. On ne peut pas parler non plus d'une construction conjointe⁵³ du tour de parole. Chaque prise de parole, dans ce type de tour, se différencie par son lien avec une prise de parole précédente ou suivante. Dans le corpus, deux cas sont à envisager : le tour de parole pluri-locuteurs par insertion ou superposition totale, et le tour de parole par chevauchement.

a) Le tour de parole pluri-locuteurs par insertion ou superposition totale

Il s'agit des cas où L1 conserve le tour, et où L2 fait une intervention brève sans entraîner le changement du locuteur en cours. Dans ce cas-là, le tour de parole est noté "tpp". Le placement séquentiel des petites prises de parole de ce genre s'effectue selon deux modes de synchronisation : par insertion ou par superposition totale.

▪ tpp par insertion

Extrait n°2. CM5 – A propos du Plan d'Occupation des Sols, REB est rapporteur.

tp159	REB [...] notamment on a eu à : : régler en Commission d'Urbanisme des problèmes (.) de : : de propriétaires qui souhaitent voir ériger une clôture (.) un peu plus haute (.) pour euh ré/ pour se protéger des des bruits (.) de la
Ins	LNI REB (.) des nuisances phono/ sonores [...]

Un locuteur non identifié s'insinue au moment où REB fait une pause. LNI propose un terme que REB reprend dans son intervention.

▪ tpp par superposition totale

Extrait n°3. CM3 – A propos d'une charte sur la politique de santé et de sécurité des agents municipaux et du public reçu dans les locaux municipaux, PAL est rapporteur.

tp232	M monsieur PAL je vous remercie (.) puis-je vous demander un commentaire supplémentaire sur qui est monsieur CALONI ↑
tp233	PAL c'est pour moi un illustre inconnu
tpp234	LNI il y a un centre de formation à la sécurité qui porte son [nom je
Ms	PAL [c'est ça oui
	LNI [peux pas vous en] dire plus
	PAL [i porte son nom]

PAL reprend les paroles du locuteur non identifié en chevauchement mais c'est LNI qui termine le tour de parole en cours (tpp234). C'est un cas de superposition à deux locuteurs.

Dans un polylogue, il arrive qu'un tour de parole pluri-locuteurs soit pris en charge par *plus de deux* locuteurs qui se superposent comme dans le cas suivant.

⁵³ Le processus mis en œuvre dans un tour de parole pluri-locuteurs me semble radicalement différent du processus de co-énonciation défini par Jeanneret (voir chap.1.II.4.1.). Dans la co-énonciation, Jeanneret (1995a : 150) parle d'un *phénomène de solidarité* entre les tours de parole, d'une attention des locuteurs tournée vers la *co-construction conjointe* des énoncés. Si la co-énonciation permet la fabrication collective d'une intervention, il n'empêche que c'est également un moyen pour s'emparer du tour de parole. Par conséquent, la co-énonciation s'appuie sur des tours de parole produits sur le mode classique de l'alternance contrairement au tour de parole pluri-locuteurs produit sur le mode de l'insertion ou de la superposition totale ou partielle.

Extrait n°4. CM10 - A propos du projet de restructuration du centre ville,

tpp258	AND	[...] on ne trouvera pas d'investisseur public (.) on n'en trouve pas
tpp259	BER	[mais si on le laisse (inaudible)]
	LNI	[non mais on peut on peut garder (inaudible)]
	AND	[l'emplacement l'emplacement est trop cher]

En tpp258, AND fait part d'un problème avec véhémence (comme le signale la transcription en caractères gras) : on ne trouve pas d'investisseur public pour construire un parking souterrain au centre ville. Même si l'intervention de BER et celle du locuteur non identifié sont peu audibles, ce sont deux interventions de désaccord par lesquelles BER et LNI cherchent à entrer en rivalité avec AND qui donne un nouvel argument.

b) Les tours de parole issus d'un chevauchement

L1 commence le tour de parole puis L1 et L2 parlent en superposition partielle car L2 chevauche L1 ; finalement L2 prend le tour. Le tour démarré par L1 est un "tpp" alors que le tour initié par L2 est un tour de parole issu d'un chevauchement noté "tpc". Le tour de parole de L2 noté tpc⁵⁴ est momentanément pluri-locuteurs. Avant un tpc, il y a en effet un tpp étant donné que L1 et L2 parlent en se chevauchant sur la fin du tour de L1.

Extrait n°5. CM10 – A propos du Plan d'Occupation des Sols,

tpp135	CO	sur le deuxième plan il n'apparaît pas euh [(inaudible)]
tpc136	REB	[alors sur le deuxième plan c'est exactement la même chose]

On arrive à des cas complexes où la superposition des tours de parole se répète comme dans le cas suivant.

Extrait n°6. CM5 – A propos du transfert du service de Maintien à domicile au Centre Communal d'Action Sociale

tpp118	BOS	question (.) qu'est-ce qui a [euh déterminé
tpc119	M	[ah c'est madame BOS j'avais pas vu qui demandait la parole excusez-moi [madame BOS
tpc120	BOS	[qu'est-ce qui a déterminé le choix [..]
tp121	M	tout simplement c'est que [...]
tp122	BOS	merci

Dans les trois cas que je viens de définir, les tours de parole sont comptabilisés et attribués au locuteur qui mène ou qui prend le tour. Les trois types de tours de parole permettent d'envisager l'intersynchronisation des prises de parole *au-delà* du seul principe d'alternance et en tenant compte du *nombre* de locuteurs effectifs.

Le mode de découpage étant fixé⁵⁵, il reste à articuler le découpage en tours de parole et la fonctionnalité de l'ensemble *des contributions linguistiques minimales* qui jouent un

⁵⁴ Voir le "chevauchement interruptif" de Charaudeau (1991 : 254).

⁵⁵ Cette proposition de découpage, peut-être peu orthodoxe au premier abord, demande à être discutée et doit bien sûr faire ses preuves sur d'autres corpus de polylogues. La proposition de Müller (1995 : 340) selon laquelle il existerait un "tour de parole dominant" comme ligne de référence sur la "portée

rôle dans la segmentation, c'est-à-dire les prises de parole brèves, les régulateurs⁵⁶ et les incidents divers, tels que les faux départs. La catégorie trop extensive des régulateurs⁵⁷ pose des problèmes lors du découpage des corpus. Elle sera précisée ci-après.

2.2.2. Les prises de parole brèves

Les prises de parole brèves⁵⁸ sont comptabilisées dans les tpp dans la mesure où ce sont des interventions qui visent la construction d'échanges, même s'il s'agit d'échanges minimaux⁵⁹. Elles relèvent de deux modes temporels "a-séquentiels" et correspondent soit à des énoncés superposés⁶⁰ qui jouent sur la simultanéité de la parole, soit à des énoncés insérés qui tentent d'intercaler la parole.

2.2.2.1 Les énoncés superposés

Parmi les prises de parole brèves, le message superposé (Ms) sans prise de tour est un type d'intervention non négligeable. L2 produit un énoncé qui se superpose à celui de L1 mais le tour de parole en cours mené par L1 n'est pas interrompu. Deux locuteurs (ou plus) partagent le tour simultanément. Le message superposé de L2 sans prise de tour apporte un contenu informationnel en rapport avec le tour précédent ou avec le tour en cours. Il peut même être immédiatement réinjecté dans les échanges par L1. Comme toutes les autres formes de prises de parole, le message superposé est pluri-fonctionnel. Chaque cas est à analyser dans le contexte de l'enchaînement en cours mais je donnerai néanmoins deux exemples significatifs qui justifient à mon sens le statut de tour de parole pluri-locuteurs quand L1 et L2 co-habitent dans un tour de parole sur la base d'un message superposé.

- Message superposé plutôt "initiatif"

Extrait n°7. CM3 - DES a fait un rapport sur une autorisation à donner à une société. Il insiste sur le fait qu'il vaut mieux prévoir les problèmes pour pouvoir mieux les résoudre.

tpp136	M	des questions [au rap/ je ne doute] pas de votre expérience	(.) des questions
Ms	DES	[c'est l'expérience	
	M	au rapporteur ↑	

conversationnelle" est d'ailleurs fort pertinente pour rentrer dans le découpage des polylogues si l'on privilégie une lecture pluri-linéaire des corpus.

⁵⁶ Provisoirement définis comme des signaux d'écoute verbaux et non-verbaux.

⁵⁷ Comme le souligne M.M. De Gaulmyn (1987), le choix entre interventions brèves ou régulateurs a des conséquences sur la segmentation du polylogue et le décompte des tours de parole, donc sur le nombre et la longueur des prises de parole par chaque locuteur.

⁵⁸ Les avis divergent sur le statut des prises de parole brèves. Cosnier (1989 : 243) différencie les émissions brèves (5 mots maximum) des tours de parole proprement dit.

⁵⁹ Les échanges minimaux rejoignent la communication "by-play" théorisée par M.H. Goodwin (1991) comme une forme de participation latérale, alternée, complémentaire et différente de la participation frontale de type audience.

⁶⁰ Les autres cas de chevauchement sont les régulateurs et les faux départs qui ne sont pas comptabilisés dans les tours de parole. Dans le corpus, il existe également des chevauchements inaudibles ou des bribes de parole considérés comme des scories non prises en compte dans l'analyse.

M lance l'appel aux questions. Mais le locuteur précédent, DES, n'a pas tout dit et considère qu'il manque un élément à son énoncé. DES s'empresse de compléter et M réutilise immédiatement son commentaire dans l'intervention en cours.

- Message superposé plutôt "réactif"

Extrait n°8. CM3 – A propos des élections prud'homales,

tpp260	DES	ma première préoccupation est d'ordre bassement matér [iel (.) le mercredi
Ms	M	[ça ne m'étonne
	DES	10] décembre 97 il sera nécessaire d'avoir de bonnes [...]
	M	pas]

Dans son message superposé, M réagit par un message court de type évaluatif mais ne va pas en dire plus.

Parfois les messages superposés témoignent d'un échange parallèle auquel cas ils obéissent à d'autres règles d'enchaînement. Le cas des réactions en chœur⁶¹ prises en charge par l'assemblée sera évoqué dans les conduites d'uniformité du grand groupe (voir chap.9.III.2.2.1.).

2.2.2.2 Les énoncés insérés

Les énoncés insérés, que j'appelle volontiers "inserts"⁶² (Ins), sont des énoncés très courts qui se glissent dans le discours du locuteur en cours mais qui n'entraînent pas de changement de locuteur. L1 garde son tour et à un moment où sa parole change de rythme, L2 insère un micro-énoncé constitué de quelques mots. Ces énoncés sont repérés en tant qu'inserts dans un tour de parole pluri-locuteurs mais ne compte pas pour un tour de parole. Les inserts sont différents des tours de parole "classiques" car ils n'entraînent pas de changement de locuteur et ils sont différents des messages superposés car ils se glissent finement, le plus souvent dans une pause "intra-tour", une pause respiratoire et/ou syntaxique qui montre l'élaboration du discours. Je considère les inserts comme une catégorie de prise de parole qui joue un rôle actif dans la co-construction des échanges et dans la co-élaboration explicite des contenus. Ce sont des énoncés qui peuvent être réactifs ou initiatifs. Ils peuvent ouvrir ou clore un échange minimal enchâssé⁶³ dans l'échange en cours. Ils témoignent d'un ajustement fin entre les locuteurs qui produisent volontairement des messages courts, des "jets de parole", brefs et ciblés, très marqués sur le plan prosodique. Pour ces différentes raisons, les inserts

⁶¹ Toutes les formes de réaction collective telles que les applaudissements, les chœurs, les rires ont un rôle à jouer dans l'organisation séquentielle de l'interaction. Même s'il n'a pas été possible de les observer très précisément dans le présent travail, l'étude des communications collectives doit en tenir compte.

⁶² Plusieurs conversationnalistes ont repéré ce type de prise de parole. Lacoste (1992 : 58) définit l'insert comme « un bref énoncé n'interrompant pas l'énoncé en cours ». Sacks (1992 : 524) explique : « you can talk interstitially in the words of another » et Charaudeau (1991 : 247) parle d'« interventions parenthétiques ».

⁶³ Pour repérer les énoncés enchâssés, je reprends la proposition de Bouchard (1987 : 103) comme quoi « les échanges enchâssés suspendent momentanément le cours de l'échange principal. » Dans le cas des inserts, c'est une "micro-suspension".

donnent naissance à un tour de parole spécifique : le tour de parole pluri-locuteurs. Dans le corpus, certains inserts sont très évidents car la co-élaboration des partenaires est explicite. Dans d'autres cas, les réactions non-verbales ou para-verbales manquent cruellement. Voilà plusieurs exemples.

- L'hétéro-correction

Extrait n°9. CM1 - AND passe en revue trois projets A, B, C. Après le projet A, il passe directement au projet C en omettant le projet B.

tpp75	AND [...]	je	passe	au	projet	C	(.)	euh	B	pardon	oui	excusez-moi	j'ai
Ins		LNI					non						
		AND	j'ai	des	difficultés	ça	va	un	peu	mieux	aujourd'hui	mais	ce
			n'est	pas	encore	ça	[...]						

Un locuteur non identifié réagit à l'énoncé de AND. L'insert de LNI s'inscrit au moment où AND hésite et ralentit son débit. L'intervention de LNI a une conséquence dans le discours puisqu'elle entraîne tout un travail de réparation de AND qui s'excuse et se justifie.

- L'auto-correction

Extrait n°10. CM2 - AND vient de parler des normes pour mettre en place un élevage d'autruchons et pendant la prise de parole suivante (de M), il se rend compte qu'il s'est trompé.

tp153	AND	les	autruchons	seront	vendus	à	l'issue	de	12	semaines	et	ils	seront	abattus
			voilà											
tpp152	M	ah	information	importante	(.)	monsieur	AND	[...]	(12	mois	?)			
Ins	AND								12	mois				

AND s'empresse de corriger à un moment où M ralentit son rythme. L'insert a une incidence directe dans l'échange en cours puisque M repart de la correction faite par AND.

- La co-construction d'un échange

Extrait n°11. CM3 – A propos du Règlement du Conseil Consultatif Jeunes,

tpp224	CO	article	10	(.)	les	membres	du	comité	pourront	à	leur	demande	c'est	leur
			demande	à	eux	↑	et	avec	l'accord	de	la	"commission	jeunesse"	[...]
Ins	M					Oui	bien	sûr						

L'insert réactif produit par M co-construit un échange minimal enchâssé dans l'intervention de CO. C'est la réponse de M qui donne le feu vert à CO pour continuer sa question.

Extrait n°12. CM9 – A propos de l'approbation d'un procès verbal,

tpp67	DES	c'est	pas	un	problème	à	proprement	parler	(.)	page	10	(.)	du	procès	verbal	de
Ins	M												duquel	↑		
	DES	la	réunion	du	12	mars	1998	(.)	il	est	indiqué	[...]				

L'insert initiatif de M co-construit un échange minimal enchâssé dans l'intervention de DES qui répond à M et poursuit son développement.

- Le soufflage⁶⁴

Dans les deux cas qui suivent, un locuteur individuel (en tpp86) ou collectif (en tpp130) devance le locuteur en cours qui garde le tour mais reprend l'information donnée dans l'insert.

Extrait n°13. CM9 – A propos du Plan d'Occupation des Sols,

tpp86	REB [...]	et cette demande a fait l'objet de : : d'un avis et d'un (.) accord à l'unanimité de la commission (.) d'urbanisme[...]
Ins	M	d'urbanisme

Extrait n°14. CM9 – A propos du tableau d'effectifs dans la fonction publique territoriale,

tpp130	PAL [...]	ce qui correspond à la page (.) 5 du document [...]
Ins	As	5

En conclusion, même si les prises de parole brèves restent une catégorie de prises de parole sous-représentée⁶⁵ dans le corpus et qu'elles relèvent plutôt d'une analyse de type "micro", ce type de prises de parole est à considérer pour au moins trois raisons :

- (1) pour transcrire selon une synchronisation plus fine,
- (2) pour structurer le polylogue en tours de parole qui tiennent compte des "petites" prises de parole ayant une influence dans le processus d'échange,
- (3) pour signifier différentes formes d'engagement des participants en dehors des "grands tours" (Cosnier, 1989 : 240) ou des "tours pleins"⁶⁶ (Traverso, 1999 : 31) qui s'opposent aux "faux tours" ou "petits tours" (Cosnier, 1988, 1989) appelés communément régulateurs.

2.2.2.3 Les régulateurs dans une réunion formelle

Les régulateurs, [*back channel*] de Goffman (1981) ou Duncan et Fiske (1977), font partie du système de pilotage interactionnel tel qu'il est défini par Cosnier :

La conversation serait faite de l'articulation de deux systèmes : l'un informatif, formé des échanges de paroles, actes de langage divers, l'autre interactif, servant au bon fonctionnement du précédent et comprenant les ouvertures, les clôtures et le système de pilotage interactionnel (1989 : 237).

⁶⁴ A propos des soufflages, Kerbrat-Orecchioni (1990 : 187) parle de "complétions", qu'elle considère comme une sorte de régulateurs et qu'elle définit ainsi : « L2 ne parle pas en son nom propre mais se fait dans une certaine mesure l'écho de L1 ou encore collabore activement à son élaboration ». C'est sur ce critère de *collaboration active* que je différencie les inserts des régulateurs même s'il s'agit, pour les inserts, d'une co-élaboration minimale.

⁶⁵ Il est vrai que la longueur du corpus a eu pour conséquence la réalisation d'une transcription "à spectre large" alors que le repérage des inserts et des messages superposés nécessite une transcription relativement fine. Malgré un usage restreint dans le présent travail, il me semble que ces deux unités formelles sont d'un grand intérêt pour le découpage des polylogues.

⁶⁶ L'opposition tour plein/tour vide ou faux tour/vrai tour pose néanmoins des problèmes puisque certains "vrais tours" ou "tours pleins" comme les rituels ont un contenu discutable. Quant aux régulateurs, ils ne sont pas forcément complètement vides, notamment quand ils sont évaluateurs. Mais ils se caractérisent par un mouvement *plutôt* réactif vs mouvement *plutôt* initiatif.

Dans ce système de pilotage interactionnel, les régulateurs sont des marques de rétro-action de la part de L2 qui interagit sans occuper le terrain conversationnel. L2 réceptionne le message et envoie une rétro-action⁶⁷ de nature acoustique, verbale ou gestuelle. Par un régulateur, L2 montre qu'il écoute mais il ne prend pas la parole immédiatement. En revanche, L2 peut montrer soit qu'il désire prendre la parole ou soit qu'il se positionne par rapport au discours de L1 en montrant sa neutralité, son accord ou son désaccord. Même s'ils infléchissent l'évolution des échanges en cours, les régulateurs ne sont pas comptés comme tours de parole car ils témoignent d'une activité *essentiellement réactive* qui va dans le sens de la co-énonciation mais sans prétendre au statut d'intervention⁶⁸. Etant donné l'ambiguïté fonctionnelle des régulateurs et des inserts, le critère de différenciation réside dans le fait que les inserts impliquent une co-élaboration explicite dans la construction des échanges, entre les co-locuteurs, alors que les régulateurs signalent simplement une convergence⁶⁹ de l'acte d'énonciation. L'interprétation *a posteriori* consiste à tenir compte du placement séquentiel de l'énoncé considéré, et à repérer ses effets. Si l'énoncé produit a un impact immédiat dans l'intervention engagée par L1, l'énoncé est une intervention brève (message superposé ou insert), sinon c'est un régulateur, marque de rétro-action qui peut avoir plusieurs fonctions, dont les plus courantes sont l'enregistrement⁷⁰, le soutien, l'évaluation. Voici trois exemples⁷¹.

- Fonction d'enregistrement : l'écho

Extrait n°15. CM3 - DES commence un discours sur la comparaison entre expertise et audit.

tp119	DES	l'audit est une notion qui est dans l'air du temps (.) en droit je ne la connais pas (.) la seule formulation (.) qui présente un intérêt c'est l'expertise à caractère contradictoire (...) cela suppose qu'il y ait [...]
Rég	LNI	l'expertise

⁶⁷ De façon symétrique, L1 demande des confirmations d'écoute et sollicite même l'autorisation de continuer. C'est ce que Cosnier étudie dans la catégorie des signaux *phatiques*. Ils ne sont pas traités ici car ils interviennent à une moindre échelle dans le découpage des tours de parole. Mais dans l'idée de percevoir les phénomènes de co-construction, on peut se questionner sur la forme des phatiques dans une réunion formelle autant que sur la forme des régulateurs.

⁶⁸ De Gaulmyn (1987 : 205) fait la différence entre le statut d'intervention dans le modèle de Roulet (1991) où l'intervention est une unité hiérarchique ; et la fonction d'intervention dans le sens où les régulateurs, comme toutes les autres interventions verbales ou non-verbales, ont un rôle à jouer dans l'acte de communication.

⁶⁹ De Gaulmyn (*ibid* : 210) insiste sur le fait que les régulateurs « sont probablement des traces des opérations de compréhension et de stockage en mémoire chez l'auditeur ». Cette hypothèse va dans le sens de la thèse défendue par Ghiglione et Trognon (1993 : 111) selon laquelle l'alternance conversationnelle serait « le produit d'une relation se déroulant à la fois sur le plan cognitif et sur un plan pratique », les régulateurs étant des révélateurs du fonctionnement cognitif au même titre que tout énoncé verbal plus élaboré.

⁷⁰ Pour cette catégorie, Kerbrat-Orecchioni (1990 : 187) parle de "morphèmes à valeur de confirmation" ou de "demandes de confirmation". Elle donne en plus d'autres catégories de régulateurs tels que les ruptures de compréhension ou les demandes de clarification, les reprises totales ou partielles, intégrales ou avec reformulation, les complétions etc.

⁷¹ Voir également en annexe n°5b les régulateurs repérés dans le CM3.

En tp119, un locuteur non identifié reprend en écho un terme-clé du discours de DES.

- Fonction de soutien

Extrait n°16. CM3 - CO va poser une question et relit une partie du rapport qu'il a sous les yeux

tp217	CO	l'article 8 (.) un membre doit démissionner automatiquement pour absences
Rég	M	je vois
	CO	répétitives euh il est remplacé ou pas ↑

M montre à CO qu'il a repéré l'article 8 sur les documents et en quelque sorte l'encourage à continuer⁷².

- Fonction d'évaluateur

Extrait n°17. CM3 – A propos des problèmes de virus dans les ordinateurs de la mairie

tp120	GR	ça peut être l'inverse aussi monsieur DES aussi ça peut être (inaudible)//
tp121	DES	// alors attendez on l'a traité on l'a traité en amont on l'a traité y'a on l'a traité (..)on l'a traité (.) et on ne peut pas admettre qu'à l'heure actuelle y'ait
Rég	GR	ah bon
	DES	y ait une prolifération de virus comme celle qui a été constatée (.) [...]

GR évalue les dires de JAN par un régulateur qui montre son scepticisme.

Sans rentrer dans les détails de la régulation, les régulateurs verbaux recueillis au Conseil municipal représentent cependant un *faible* pourcentage du volume de parole global. Plusieurs raisons expliquent ce résultat :

- (1) les participants sont éloignés les uns des autres. Par conséquent l'agencement proxémique de la situation rend la régulation verbale difficile.
- (2) les régulateurs sont liés aux changements de tour de parole et aux négociations sur les moments de transition. Or, dans une réunion formelle, ce genre de négociation est rare car le système des tours de parole est sous le contrôle sévère du meneur. Il ressort que les interactants sont restreints dans leur expressivité verbale, et se montrent extrêmement retenus par le caractère formalisé de la rencontre, ce qui diminue la participation à la gestion verbale de l'interaction puisque les participants ne peuvent pas toujours avertir et dire qu'ils souhaitent prendre la parole. L'activité presque réflexe de régulation verbale est inhibée se réalisant quasi exclusivement sur un mode non-verbal. Tout ou presque passe par le regard, les postures et les mimiques.
- (3) le pilotage voco-verbal est essentiellement à l'initiative du maire, dont le discours respecte les formes procédurales requises tout en se régulant différemment selon l'interlocuteur⁷³. En ce qui concerne les conseillers, ce sont les rapporteurs qui parlent le

⁷² Le cas du locuteur qui encourage le parleur à poursuivre est un cas précis de régulateur qui semble correspondre aux "continuers" de Schegloff (1995).

⁷³ Comme le souligne De Gaulmyn (1987 : 216) le profil individuel de chacun reste déterminant : « (...) l'usage des régulateurs varie beaucoup selon les locuteurs et la relation qui s'établit entre eux. La forme, la fréquence et la fonction qu'ils jouent correspondent pour une part au profil individuel du locuteur. »

plus : ce sont donc les principaux usagers des régulateurs verbaux de l'interaction, surtout au moment des questions-réponses comme le montre l'exemple suivant :

Extrait n°18. CM5 – BER pose une question au rapporteur d'un dossier REB

tp161	BER	Concernant l'article 8 où [...] pour les constructions basses (.) donc cela
Rég	REB	oui
	BER	concerne effectivement au sein d'un même terrain est-ce qu'il y a des règles
Rég	REB	tout à fait
	BER	de prospect euh entre deux terrains euh : mitoyens (.) justement concernant
Rég	REB	oui
	BER	les l'implantation des piscines ↑

REB régule volontiers pour montrer qu'il suit et qu'il enregistre le discours de BER qui prépare une question.

2.2.2.4 Les faux départs et incidents divers

Parmi les contributions linguistiques minimales, on rencontre des bribes de parole dont l'effet semble négligeable dans l'organisation séquentielle des tours de parole. Elles sont notées au moment où elles apparaissent et sont considérées comme des scories. En revanche, certaines interventions avortées jouent un rôle dans la négociation de la prise de tour et méritent un statut particulier : les faux départ (Fd). Ils sont des ébauches de continuation ou de passation de parole. Après ce type de réaction et même si L2 fait deux, voire trois faux départs, il cherche à prendre la parole et le plus souvent y parvient. Le faux départ permet de prévoir le locuteur suivant. Déterminés exclusivement par l'organisation séquentielle des tours de parole, c'est le tour suivant qui permet de trancher sur le statut de scorie ou de faux départ ; dans le cas où L2 enchaîne "pour de bon", l'énoncé amorcé est un faux départ comme dans l'extrait suivant.

Extrait n°19. CM2 – A propos de l'implantation d'un élevage de ratites sur la commune,

tp153	CO	ça ne risque pas de poser de problème pour l'évolution éventuellement de la zone de ME d'après le (inaudible)
Fd	M	je pense que ce
tp154	M	monsieur GAR vous dit qu'il a remplacé des chevaux par des autruches

CO pose une question et M démarre une prise de parole avortée. Il devient un "locuteur suivant" potentiel. Effectivement, au tour suivant, M prend la parole.

D'autres incidents ont été notés. A côté des silences, notés "Sil" et chronométrés s'ils durent longtemps, les bruits diffus sont notés "Br". Ils représentent une catégorie très hétérogène mêlant des incidents de différentes formes : apartés, communications de côte à côte, rire etc. Quand ils entraînent une rupture momentanée du cadre participatif, c'est-à-dire que l'enregistrement ne rend plus compte des tours de parole et que les échanges sont d'un tout autre ordre, je parlerai de cacophonie notée "Caco". On constate parfois un phénomène d'accumulation.

Extrait n°20. CM1 - A propos des plans de déplacement urbains, AND a fait son rapport. Au moment des Questions-Réponses, c'est la quatrième remarque sur le sujet quand GAR prend la parole.

tp70	GAR	oui quand je vois qu'il était prévu 600 places [...]
tp71	LNI	surtout qu'il y en a que 500
tp72	GAR	voilà (.) ça c'est la première chose (.) ma deuxième remarque c'est que (.) je
Br		souhaite vivement que (.) la tarification (inaudible) pour les gens qui font les
Br		TCL le métro plus le train arrivent à avoir un billet qui soit (inaudible)
Caco		6 secondes
tpp73	AND	ça c'est à envisa[ger dans ce sens-là je crois que] [...]
Ms	GAR	[oui oui non mais (inaudible)]
Sil		4 secondes
tp74	M	d'autres questions ↑[...]

On est à la fin des Questions-Réponses, plusieurs questions ou remarques ont déjà été traitées, les échanges se distendent et les incidents arrivent en chaîne. Dans l'espace de 4 tours de parole, tp70 à tp73, il faut noter une accumulation d'incidents : un *locuteur non identifié* en tp71, un *bruit diffus* qui rend l'intervention de GAR difficile à percevoir en tp72 suivi d'une *cacophonie* qui brouille les échanges pendant 6 secondes, un *tpp* en 73 puisque AND (le rapporteur) et GAR parlent en même temps et qu'il y a un message superposé bien que AND conserve le tour. Un *silence* de 4 secondes stoppe complètement les échanges avant que M reprenne le contrôle en tp74.

Tous ces phénomènes on le voit constituent des témoignages en faveur de la complexité des interactions polylogales et de la nécessaire adaptation, réinvention des outils d'analyse qui les approchent.

2.3 Le traitement des données par une formalisation

Les données recueillies dans cette étude sont pléthoriques. Par les méthodes d'analyse traditionnelle, on touche des limites tant au niveau des capacités de codage qu'au niveau des capacités de traitement. Un tel constat rendrait nécessaire l'analyse automatisée des corpus de ce type. Cet état de fait a entraîné une recherche de formalisation. L'ébauche que j'en propose consiste en une présentation du corpus sous forme de "colonnage"⁷⁴, et d'autre part en un système de transcription "analytique".

2.3.1. Le colonnage du corpus

Les dix réunions sont transcrites dans leur intégralité⁷⁵ selon une transcription à spectre "large" de type orthographique ; mais selon les questions de recherche, j'ai travaillé soit sur les séances intégrales, soit sur des extraits⁷⁶. Cela dit, pour présenter le langage oral sur des supports "papier", la mise en forme du texte conversationnel est dépendante d'un

⁷⁴ Je me permets ce néologisme qui désigne la mise en colonnes de mes données et qui me semble tout à fait compréhensible.

⁷⁵ Y compris les discours de plus d'une demi-heure comme par exemple un discours du premier adjoint sur le budget. Les corpus sont numérotés CM1 pour la première réunion enregistrée, CM2 pour la deuxième jusqu'au CM10 pour la dixième réunion.

⁷⁶ Voir Trognon (1986c : 23-24) sur les problèmes de segmentation et d'extraction dans les corpus.

ensemble de catégories d'analyse. J'ai retenu trois catégories principales présentées dans différentes colonnes⁷⁷ :

(1) les catégories propres au *découpage* du discours concernant les différents types de tours de parole (tp, tpp, tpc) et les contributions linguistiques minimales (Ms, Ins, Rég, Fd) seront inscrites dans les colonnes 2 et 3.

(2) les catégories propres à *l'identification* du locuteur seront notées dans la colonne 4, et les messages verbaux ou non-verbaux des locuteurs identifiés seront inscrits dans la colonne 5.

(3) les catégories « *ethnographiques* » concernant la description de l'activité en cours et les informations sur la situation seront marquées dans la colonne 6.

L'ensemble de ces catégories est plus détaillé dans les conventions de transcription (annexe n°3) ; il permet de mettre en forme les corpus "*entiers*". Trois réunions complètes sont disponibles dans les annexes : le CM2 (annexe n°4), corpus caractéristique d'un moment pluri-locuteurs avec une participation active de l'assemblée ; le CM6 (annexe n°6) retenu pour l'élaboration du script car il distingue clairement les moments-clés d'un Conseil municipal ; le CM3 (annexe n°: 5a, 5b, 5c) qui représente un conseil "long" dont les discours seront analysés à différents niveaux, et notamment sur le plan des mécanismes argumentatifs.

Les sept autres réunions sont utilisées sous forme d'extraits pertinents pour illustrer telle ou telle notion. Dans les corpus "*extraits*", j'utilise une présentation allégée en trois colonnes, avec les tours de parole et les contributions linguistiques minimales dans la première colonne, l'identification des locuteurs dans la deuxième colonne et le texte conversationnel complété des commentaires situationnels indispensables à la compréhension des extraits dans la troisième colonne.

2.3.2. Un système de transcription "analytique"

Considérant la transcription comme un processus entre *codage et traduction*, je partage la conception de J.A. Edwards et M.D. Lampert :

To the degree that transcription conventions influence perceptions of the data, it seems important to consider them explicitly, and to systematically enumerate their underlying assumptions and implications for research (1993 : 4).

Cette conception de la transcription m'a conduite à rechercher une méthodologie adaptée à la transcription d'un polylogue. Pour cela, j'ai porté mon attention sur une certaine histoire de la transcription⁷⁸ ou du moins sur certaines habitudes de transcription dont je retiens trois principes de base (Welke : 1986). Tout système de transcription se doit d'être provisoire, affilié et processuel. *Provisoire* car il s'adapte aux

⁷⁷ Une catégorie propre à l'espace graphique avec la numérotation des lignes est nécessaire quand les tours de parole sont longs. Elle sera notée si besoin dans la colonne 1 pour les corpus entiers et dans la colonne 2 (celle de l'identification du locuteur) pour les corpus "extraits".

⁷⁸ Voir C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987), D. Welke (1986), J. W. Du Bois (1991), H. Henne et H. Rehbock (1979), K. Ehlich (1993).

objectifs d'étude tout au long de la recherche. Effectivement mon système de transcription s'est transformé entre le début et la fin de mon travail d'une part pour coder de façon pluri-linéaire (en tp, tpp, tpc), et d'autre part pour combiner une notation des structures langagières et des structures d'action (différencier par exemple les pauses discursives et les arrêts liés à l'activité de vote par exemple) ; *affilié* dans le sens où j'ai consulté un certain nombre de systèmes existant pour choisir les conventions de transcription les plus adaptées⁷⁹ ; et *processuel* par le fait que le processus de création⁸⁰ du corpus comprend au moins quatre phases obligatoires : la phase d'écoute, de segmentation avec les innovations que je propose, la phase de contrôle et celle de mise en page pour présenter les données dans un espace graphique⁸¹.

Malgré les nombreuses écoutes⁸² des bandes audio (5 à 6 écoutes par réunion), l'impression de flottement et d'approximation demeure. Si l'on réalise une transcription "à l'oreille" (par opposition à une transcription de type acoustique), certains passages sont très difficiles à écouter⁸³ et demandent des aménagements de la transcription. Une catégorie "suspension" de la transcription pour problème d'audibilité⁸⁴ est absolument nécessaire et signale en quelque sorte les limites d'une telle méthodologie.

Pour conclure, j'ai résolu à ma façon, et *provisoirement*, certains problèmes méthodologiques concernant l'étude des polylogues. Ils sont actuellement en débat chez les analystes d'interactions. La démarche empirique rend nécessaire un questionnement heuristique élaboré, d'une part autour des ressources disponibles, et d'autre part autour des outils à adapter ou fabriquer. Circuler entre les données du corpus, les formalisations et les questions d'analyse caractérise mon travail de recherche.

Pour terminer cette partie de présentation, prémisse à l'analyse linguistique proprement dite, j'insisterai sur le fait suivant : pour poser des questions fondatrices sur le

⁷⁹ J'ai consulté les systèmes de transcription proposés par Jefferson (1984), Vion (1992), Gülhich (1987), Traverso (1996), Vincent (1995).

⁸⁰ C'est ce dont parle Du Bois quand il décrit le DT (Discourse Transcription) comme « a framework within which representations of speech events can be created » (1991 : 98).

⁸¹ La visualisation des textes est une technique de base mais un document sonore s'avère tout à fait complémentaire et nécessaire pour partager les données avec le "lecteur" du corpus, enrichir les représentations et construire l'analyse sur des processus réels. C'est pourquoi un Cédérom d'extraits significatifs est en projet de réalisation.

⁸² La transcription représente un temps de travail important. Poplack, cité par Benveniste et Jeanjean (1987 : 181) parle de « l'aspect le plus long et le plus ardu dans la construction d'un corpus » et compte 7 à 20 mn pour transcrire 1 mn de texte enregistré selon le degré de difficulté, l'équipe du GARS compte 20 à 30 mn.

⁸³ Les problèmes de perception signalés notamment par Lederer (1981) et Grosjean (1995) sont un obstacle permanent, par exemple pour l'intelligibilité des noms propres (noms de personne, de rues, de sites etc.), et celle des sigles ou des abréviations.

⁸⁴ Comme le soulignent Benveniste et Jeanjean (1987 : 98), « le transcripateur naïf va être victime de toutes ses ignorances et de tous les phénomènes de reconstruction ». Les indications doivent donc s'éclairer au moyen d'une méthodologie qui montre comment les problèmes techniques ont été résolus.

polylogue, on doit pouvoir trouver des ressources et des modes d'analyse du côté de disciplines complémentaires dont les objets rencontrent la problématique de la communication verbale. Par conséquent, l'objet "polylogue" *via* l'exemple de la réunion de Conseil municipal, se verra découvrir grâce à un regard pluridisciplinaire⁸⁵ qui représente à la fois le risque et le défi dont parle R. Barthes :

L'interdisciplinaire consiste à créer un objet nouveau qui n'appartienne à personne (1984 : 107).

⁸⁵En m'inscrivant dans une démarche pluridisciplinaire, j'espère éviter les "emprunt-gadget" (Vion, 1992 : 17) et engager une discussion autour de mon objet.